

**PROCES-VERBAL DU  
CONSEIL ACADEMIQUE PLENIER  
DU 22 novembre 2018**

*Légende : P : présent, A : absent, E : excusé*

NOMS PRENOMS	PRESENCE
JANKY Eustase (Président)	P
<b>Collège A – Commission Recherche Pôle Guadeloupe</b>	
GEOFFROY Michel	P
GASPARD Sarra	P
GROS Olivier	P
SAINTON Jean-Pierre	P
<b>Collège A – Commission Formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
BILBA-BOURGUIGNON Ketty	A
COLLARD Martine	P
MERIL Alex	P
<b>Collège A - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
DANIEL Justin	P
JOSEPH Philippe	Procuration à M. ROOS
SMITH RAVIN Juliette	P
ROUVILLAIN Jean-Louis	Procuration à M. JUSTIN
<b>Collège A - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
LAPOINTE Julien	P
JEHEL Louis	P
ROOS Christophe	P
<b>Collège B - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
ANTOINE-JONVILLE Sophie	P
CHICOT Pierre-Yves	A
<b>Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
BOUDHAU Marlène	Procuration à Mme JACQUET
CLERGUE Manuel	P
LEMOINE Soazig	Procuration à M. CLERGUE
<b>Collège B - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
L'ETANG Gerry	P
MAINGE Paul-Emile	P
<b>Collège B - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
DORVILLE René	P
MEZEN Chantal	Procuration à M. DORVILLE
ROGERS Dominique	A
<b>Collège C - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	

JEAN-ALEXIS Célia	Procuration à M. GEOFFROY
REMI Céline	A
<b>Collège C - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
GALY Karine	Procuration à Mme MEZEN
JO Louis-Félix	A
<b>Collège D - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
JACQUET Nathalie	P
<b>Collège D - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
DESERT Gérard	A
<b>Collège E - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
AZEDE Catherine	P
LETIN Grégory	P
<b>Collège E - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
BERNADINE Jean-Marc	P
PAJARD Anne	P
<b>Collège F - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
COLLOT Moïse	A
<b>Collège F - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
PELAGE Mirella	Procuration à M L'ETANG
<b>BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
BEHARY Franciane	P
VARDE Bruno	A
<b>BIATSS - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
BEAUBRUN Frédéric	P
METHELIE Nathalie	A
<b>Doctorants - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
BEAUBRUN Frédéric	A
CESAR Tenissia	A
<b>Doctorants - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
CLAUDE Jean-Philippe	Procuration à M. AUDAR
GONFLON GROS-DESIRS Patricia	P
<b>Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
AL WARRAK Karen ( <i>Titulaire</i> )	A
PARVIN Nicolas	Procuration à M. CHOLET
BIABIANY Emmanuel	A
FERGE Ulrica	A
CHOLET Stéphane	P
DELESSY Marine	A
<b>Collège Etudiants - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
AUDAR Alvin	P
GREDOIRE Jonathan	A
HARRIGAN Jackenson	A
PARUTA Frédéric-Guillaume	A
	<b>Siège vacant</b>

	<b>Siège vacant</b>
<b>Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Guadeloupe</b>	
BENGOUBOU-VALERIUS Mendy	Procuration à M. GEOFFROY
MARTINEZ Dominique	A
<b>Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe</b>	
DERUSSY Odile	A
ROQUELAURE Philippe	A
<b>Personnalités Extérieures - Commission recherche Pôle Martinique</b>	
MARIE-JOSEPH Pierre	A
QUENEHERVE Patrick	A
<b>Personnalités Extérieures - Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique</b>	
GROUGI Sophie	A
VENGETO Frédéric	A
<b>Invités Pôle Guadeloupe (sans voix délibérative)</b>	
VAILLANT Jean (Directeur ED)	A
<b>Invités Pôle Martinique (sans voix délibérative)</b>	
MARCELIN FRANCOIS-HAUGRIN Odile (VP Pôle Martinique - Invitée de droit)	A
BERHET Dominique (Directeur ED)	A

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du procès-verbal de la séance du Conseil Académique plénier du 25 septembre 2018 ;
2. Examen et validation de la campagne d'emploi des enseignants chercheurs 2019 ;
3. Examen et validation de la campagne du second degré (pour information) ;
4. Examen et validation d'une demande de publication d'un poste de maître de conférences contractuel (SJE);
5. Examen et validation de la création ou du renouvellement de diplômes universitaires de la Faculté de sciences médicales ;
6. Examen et validation de la charte des examens ;
7. Examen et validation des niveaux de compréhension du français requis pour l'accès aux enseignements (point retiré);
8. Examen et validation des modifications du référentiel des tâches ;
9. Examen et validation des calendriers de l'année universitaire 2018-2019 et des congés des étudiants du pôle Martinique (point retiré);
10. Examen et délibération sur la méthode d'attribution des dotations annuelles 2019 aux unités de recherche accréditées ;
11. Examen et validation des critères de l'appel à projets recherche 2019 ;

*(Début de la séance à 9h00)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Bonjour à tous, collègues de la Martinique et de la Guadeloupe. Nous allons débiter ce conseil après avoir vérifié l'état du quorum. Monsieur AUDEBERT, est-ce que vous pouvez nous dire le nombre de personnes présentes en Martinique ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Nous avons 11 présents, plus trois procurations, ce qui fait un total de 14.

**M. Michel GEOFFROY (Guadeloupe)** - En Guadeloupe, nous sommes 14, dont trois procurations, plus une personne qui vient d'arriver. Nous sommes à 29. Le quorum est à 32. Puisque nous avons deux sièges vacants en Martinique. Le total des participants est de 64. 31 la moitié plus 1, 32.

**M.** – Monsieur GROS arrive.

**M. le Président Eustase JANKY** – On va attendre un petit peu. Il y a Monsieur GROS et un étudiant qui doivent encore arriver.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Notre quorum a augmenté, puisque des personnes sont arrivées. Donc, à la Martinique 16 dont trois procurations.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a Monsieur Gros qui vient d'arriver.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien, donc, chers collègues, nous avons le quorum, nous allons pouvoir commencer ce conseil académique plénier. Comme c'est un conseil qui est relativement important, on va commencer assez rapidement. Si vous avez des questions diverses, en Guadeloupe et en Martinique. S'il n'y en a pas, j'en serais fort heureux. Madame LEMOINE.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je ne sais pas si cela fait partie du CAC plénier, mais c'est sur...si on va parler de recherche, c'est sur la notion de responsabilité d'équipe de recherche. Quels sont les critères pour être responsable d'équipe de recherche ? Et ensuite, une autre question, parce que moi, il y a des choses qu'on me dit comme ci comme ça, mais dans les faits en fait, en fonction des cas, on me dit des choses différentes. Et deuxième chose, c'est sur les conditions des chercheurs isolés. Vous avez eu mon mail à l'administration.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est noté.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Alors, je m'excuse. Je pense que quand vous allez aborder ces questions diverses, je serai certainement absente, parce que je suis en animation à la Route du Rhum normalement.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Bien, donc on va passer au premier point à l'ordre du jour. Validation du PV de la séance...Oui, Monsieur (*inaudible*).

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Juste une question diverse. Où en est l'évolution de la carte multi services ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Merci beaucoup, on va commencer tout de suite...Validation du premier point à l'ordre du jour...

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Monsieur le Président, une question diverse de Madame GONFLON-GROS-DESIR.

**Mme Patricia GONFLON-GROS-DESIR** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je viens de constater que je ne suis plus membre du CAC, or, je suis encore étudiante à ce jour.

**M. Jean-Charles DAVID** (responsable administratif) – Vous êtes bien pourtant sur la liste d'émargement. Pourquoi vous dites cela ?

**Mme Patricia GONFLON-GROS-DESIR** – Sur le dernier PV, je figure comme n'étant plus membre du CAC.

**M. Jean-Charles DAVID** – Il s'agit d'une erreur. Ce sera corrigé.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous allons pouvoir commencer le conseil. On va passer à la validation du premier point à l'ordre du jour. Validation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018. Si vous avez des questions.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Une question de Monsieur LAPOINTE.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur LAPOINTE.

**M. Julien LAPOINTE** (CFVU Pôle Martinique) – Dans la même lignée de ce qui a pu être dit par Madame GROS-DESIR, il doit y avoir une erreur pour Monsieur Jackenson HARRIGAN, puisqu'il a siégé en CFVU, donc, c'est qu'il est toujours membre du conseil académique. Donc, il faudrait vérifier pour tous les étudiants, parce qu'il y a peut-être d'autres erreurs sur le procès-verbal de la dernière fois.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DAVID, vous avez pris note ?

**M. Jean-Charles DAVID** (Responsable Administratif) – Vous pouvez répéter le nom s'il vous plaît ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur Jackenson.

**M. Julien LAPOINTE** (CFVU Pôle Martinique) – Monsieur Jackenson HARRIGAN.

**M. le Président Eustase JANKY** – On va vérifier Monsieur LAPOINTE, et on va corriger l'erreur. Il y avait une question aussi de Madame GASPARD. Madame GASPARD.

**Mme Sarra GASPARD** (Commission recherche Pôle Guadeloupe) – Je veux juste ajouter, c'est parce que je ne suis pas sûre d'avoir lu, l'instruction des vacances dans le procès-verbal dont il vient de parler, or, je ne l'ai pas vu dans le PV de septembre. (*Inaudible*)

**M. Jean-Charles DAVID** – C'est vrai que par moment, il y a des paroles manquantes, c'est lié à la clarté de l'enregistrement.

*Propos inaudibles : un participant suggère l'inscription d'une question diverse portant sur les missions des post-doctorants.*

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a trop de point à l'ordre du jour. Ce sujet revient à chaque CAC. Il faudrait statuer définitivement sur ce point. Parce qu'à chaque fois, c'est la même question qui est posée, et on a l'impression...

**Mme** – On n'a jamais une réponse...

**M. le Président Eustase JANKY** – On a l'impression que les choses n'avancent pas.

**Mme** – Mais il n'avait jamais été dit que les cumuls d'activité seraient refusés.

**M. le Président Eustase JANKY** – On va gérer cela.

**Mme** – Cela n'a pas été dit, en tous les cas, donc, moi je...

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DAVID, prenez note qu'au prochain CAC ce point sera inscrit à l'ordre du jour.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Une demande d'intervention de Monsieur DANIEL.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, Monsieur DANIEL.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Bonjour Monsieur le Président, bonjour chers collègues. Je suis désolé, j'ai dû sortir quelques instants, pour échanger avec Monsieur SUBITS, et je n'ai pas été présent au moment où vous avez sans doute proposé d'aborder les questions diverses. Alors, je voudrais, s'il n'est pas trop tard, en poser une. Elle est très claire, de toute façon, ça ira assez vite, c'est une demande d'information, ce n'est pas une demande de discussion. C'est sur le PIA3, si vous en êtes d'accord Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Merci beaucoup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'il y a des questions ? On va passer au vote du procès-verbal. Qui ne prend pas part au vote ?

#### VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (1)

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Qui ne prend pas part au vote à la Martinique ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Et en Guadeloupe, une personne vote contre ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien deuxième point à l'ordre du jour. Examen et validation de la campagne d'emplois des enseignants chercheurs 2019.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est le calendrier qu'on vote. Alors, vous avez le calendrier aussi. On va revenir sur les BIATSS. Voilà, concernant le calendrier des enseignants-chercheurs, cela ne devrait pas poser de problème, par contre, pour le calendrier des BIATS, c'est assez provisoire, parce qu'on n'a pas reçu les dates du ministère, et on devrait les recevoir. Madame JEAN-LOUIS.

**Mme JEAN-LOUIS** – Alors, les calendriers arrivent en général, entre le 8 et le 9 décembre, concernant les saisies ATRIA. D'après cela on verra les applications, les postes pour les personnels BIATSS et la saisie ATRIA pour la polymétrie des enseignants. Donc, je pense que cela arrivera entre le 8 et 9 décembre, comme à l'accoutumée. Donc, là, ce qui est proposé en termes de prévisionnel pour les ITRS, cela prend en compte tout ce qui a toujours été...les dates ont toujours été validées, en tout cas antérieurement. Donc, jusqu'au 15 janvier, on aura la validation du module du CA, et à côté de cela, on pourra faire la saisie ATRIA pour la communication des ITRF, et la saisie de la polymétrie des enseignants. Sachant que vous avez également toute la procédure concernant les enseignants-chercheurs, et toutes les dates prévues pour la campagne sécurisée dans le document qui vous a été distribué.

**M. le Président Eustase JANKY** – On vote sur le calendrier des enseignants.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Dans le calendrier, c'est marqué que cela passe au conseil académique plénier, et ensuite au CT. Il me semblait que c'était d'abord au CT que ça devait passer et ensuite au CAC. Mais quand on a des emplois etc. ils sont d'abord passés au CT, et ensuite cela passe au CAC, non ? Ben si, parce qu'en fait, le CT donne un avis... Non ? Non ? Ben excusez-moi, je...

**M. le Président Eustase JANKY** – D'autres questions ? Madame JONVILLE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Bonjour à tous. Avec la formulation de l'ordre du jour, « examen et validation de la campagne d'emploi », je m'attendais à ce qu'on fasse aussi autre chose que voter le calendrier. Je pensais que justement, ce que l'on attend depuis longtemps, c'était qu'on ait une idée un petit peu de la répartition des postes disponibles, qu'on ait une idée de l'adéquation entre les ressources et les besoins dans les différentes composantes de l'UA. Et donc, je pensais que c'était cela qui allait être abordé au vu de la formulation du titre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Alors, il y a du retard sur l'un des pôles, ce qui explique que l'on ne vote aujourd'hui que sur le calendrier. Monsieur LETIN.

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Je veux juste signaler que sur le calendrier les dates entre les différentes instances sont très rapprochées.

**M. le Président Eustase JANKY** – En fait, c'est une question qui a été soulevée au CT. On avait dit qu'on était contraint par le calendrier du ministère. Pour les enseignants chercheurs, on ne peut pas changer les dates. Pour les ITRF, ça peut évoluer parce qu'on attend le calendrier du ministère. Mais si le calendrier du ministère pour les ITRF nous permet de repousser les dates, on le fera.

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'on peut voter sur le calendrier pour les enseignants chercheurs et le provisoire pour les ITRF. S'il n'y a pas de question, je l'ai dit pour les ITRF, si on peut



modifier à la marge les dates, on le fera. Pour éviter, justement que les dates ne soient trop rapprochées. On va voter.

## VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Unanimité à la Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DAVID, le point suivant, c'est une présentation pour information de la campagne d'affectation des enseignants titulaires du second degré dans l'enseignement supérieur.

### **3/ EXAMEN ET VALIDATION DE LA CAMPAGNE DU SECOND DEGRE (pour information)**

---

**M. Jean-Charles DAVID** – Oui, il s'agit juste d'une présentation pour information du calendrier.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc, c'est juste pour une information. On n'a pas à voter sur ce calendrier.

**Mme Nathalie JACQUET** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Excusez-moi.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui.

**Mme Nathalie JACQUET** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est juste une information, néanmoins, je ne vois pas apparaître un poste de PRAG Lettres pour l'ESPE de Guadeloupe. Je me demande si cela été fait en (*inaudible*) s'il y a un souci. Je vous explique un p'tit peu, c'est quelqu'un qui était sur le support et qui est devenu maitre de conf, qui n'est pas sur le support, donc le maitre de conf est donc son support est là ? Donc, je ne sais pas...depuis cette année.

**M. le Président Eustase JANKY** – En fait, les postes que vous avez là, ce sont des postes que nous avons obtenus dans le cadre de filières en tension lors d'un accord avec notre ministère et l'éducation nationale.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le point suivant c'est : Examen et validation d'une demande de publication de poste de maitre de conférences contractuel (SJE).

#### **4/ EXAMEN ET VALIDATION D'UNE DEMANDE DE PUBLICATION D'UN POSTE DE MAITRE DE CONFERENCES CONTRACTUEL (SJE).**

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez le support devant vous. Il y a une fiche de poste. Est-ce qu'il y a des questions sur cette fiche de poste ? Madame ANTOINE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Est-ce qu'il est possible de savoir sur quel (*inaudible*) à l'avance, est-ce que c'est le poste d'ATER sur lequel on a statué négativement la fois dernière, et qui devait être lui-même en support de maîtres de conférences ?

(Discussions simultanées)

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DAVID.

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – Le poste dont on parle a déjà fait l'objet lors du CAC restreint aux enseignants chercheurs du 9 novembre d'un vote sur le profil de poste et sur la mise en place d'un comité de sélection. Il ne s'agit pas du poste d'ATER que vous évoquez mais d'un poste de MCF contractuel pour la composante SJE.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande de parole pour Monsieur LAPOINTE.

**M. Julien LAPOINTE** (*CFVU Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, il me semble qu'il y a une petite incohérence entre la section CNU et l'intitulé de la discipline. Si c'est que de l'économie, c'est 5. Si c'est de la gestion, c'est 6 aussi. Peut-être faut-il indiquer les deux sections, je ne sais pas ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Effectivement, c'est incohérent. On va revenir vers la composante pour savoir si on laisse 5 ou si on ajoute la discipline 6. Madame LEMOINE.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est marqué quand on met à la publication un poste de MCF. On est bien d'accord qu'il ne s'agit pas d'un poste de MCF long, c'est vraiment un contractuel. C'est un enseignant contractuel, ce n'est pas un poste de maître de conférences ?

(Discussions hors micro)

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Non, mais ce n'est pas marqué ici.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est marqué.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Non, ce n'est marqué nulle part. Quand au poste d'enseignant chercheur sur le site, je ne vois rien. Je ne vois rien. Donc, il faudrait que soit indiqué sur la fiche de poste que c'est bien un poste d'enseignant chercheur contractuel. Je ne voudrais pas après qu'un poste de maître de conférences soit ...Parce qu'on nous a dit qu'il n'y avait qu'une seule campagne dans notre université.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Pas d'autres questions. S'il n'y a pas de question, on va passer au vote pour cette fiche de poste.

**VOTE**



Qui ne prend pas part au vote ? (1)

Qui s'abstient ? (2)

Qui vote contre ? (1)

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Qui ne prend pas part au vote ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Le point suivant : Examen et validation de la création ou du renouvellement de diplômes universitaires de la Faculté de médecine.

## 5/ EXAMEN ET VALIDATION DE LA CREATION OU DU RENOUELEMENT DE DIPLOMES UNIVERSITAIRES DE LA FACULTE DE SCIENCES MEDICALES

---

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a quatre points. Il y a trois avenants et le renouvellement d'un DU. Alors, il y a une modification du règlement du contrôle de la PACES. Vous avez un document avec...Cela concerne la modification de la durée des épreuves, tout simplement pour tenir compte des remontées du ministère. Vous voyez la différence entre les modifications demandées et la situation antérieure, c'est la première feuille.

(Discussions hors micro)

**M. le Président Eustase JANKY** – Avenant portant notification de la validation des examens, diplômes et conseil en activité physique et santé, voté à l'unanimité au conseil des UFR. Avenant portant sur les modifications du *DU Urgence, prise en charge des urgences, hors médecine urgentiste*. La aussi, il y a eu un vote à l'unanimité de cet avenant. Et le dernier avenant, concernant le DU de psychiatrie, qui va changer d'appellation, qui ne s'appelle plus *DU de psychiatrie légale et victimologie*, mais *DU de psychiatrie légale, victimologie et criminologie*. Là aussi, il y a un vote à l'unanimité au conseil de l'UFR. Et enfin le renouvellement d'un *diplôme de psychiatrie légale, victimologie et criminologie*. Donc tous ces avenants et renouvellement, ont été votés à l'unanimité par le conseil directeur de la faculté de médecine. Voilà, s'il y a des questions concernant les points à l'ordre du jour de la faculté de médecine. S'il n'y a pas de question, on va passer au vote de l'ensemble des points de la faculté de médecine.

### VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

En Martinique ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Unanimité.

**M. le Président Eustase JANKY** – En Guadeloupe aussi. Donc, le point suivant : Examen et validation de la charte des examens.

**M. le Président Eustase JANKY** – Alors, vous avez un document devant vous, vous avez des couleurs. Je ne sais pas si c'est en couleurs en Martinique, et en Guadeloupe. Ici, vous avez les couleurs ?

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Donc, il y a des couleurs. Vous avez vu que c'est un document de base. Ce sont des documents qui ont été modifiés, pour la dernière fois, le 16 juin 2012, et validés par le CA le 19 juin 2012. Evidemment, vous avez des modifications, des changements, parce que cela fait plus de quatre ans, six ans, que ce document n'avait pas été revisité. Il y a eu des remarques qui ont été faites par la CFVU de la Martinique (19/11/18), et de la Guadeloupe (16/11/18). Vous avez des couleurs, des couleurs en vert pour la CFVU de la Martinique et en bleu pour la CVFU de la Guadeloupe. Si vous avez des remarques. Madame ANTOINE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai une question, peut-être qui rejoint la question sur la carte multiservice que souhaitait aborder Monsieur LETIN, en question diverse. Je vois que le règlement n'aborde pas la question d'outil de vérification de la présence aux examens. Or, il me semble qu'il est prévu qu'on puisse utiliser potentiellement cette option-là, nous au niveau de l'UFR sciences on est en train d'y réfléchir très sérieusement, en parallèle avec Monsieur GRATIEN. Donc, l'acquisition du module qui permet avec des tablettes de vérifier la présence aux examens avec la validation des cartes, pour éviter les problèmes qu'on a connu récemment, et aussi pour avoir une gestion moins chronophage et plus efficace de ces questions-là. Et du coup, je me demandais si ce ne serait pas intéressant que ce soit mentionné clairement au règlement que ces outils-là sont reconnus comme valides dans l'établissement. Même si, j'imagine que cela n'aura pas de valeur légale, mais peut-être pour se protéger. Parce que moi, j'ai posé la question clairement à mon ECART qui est le fournisseur du service, s'ils ont déjà eu des cas de jurisprudence d'étudiant ayant porté plainte au tribunal administratif, par le fait, que oui, ils ont été présents, mais cela n'a pas été validé par la machine, etc. et ils m'ont dit que non, cela n'est jamais arrivé. Donc, en fait, si effectivement, on bascule vers ces outils-là pour régler un problème et qu'ils ne le règlent pas...c'est susceptible de poser problème. Donc, je ne sais pas si cela peut être intéressant d'ajouter cette mention-là dans le règlement ou si vous pensez que de toute façon, cela ne nous protégera pas, et que cela n'aurait pas d'objet...En tout cas, je pense que c'est intéressant d'anticiper le fait qu'on va peut-être vérifier autrement la présence aux examens, la signature et le rendu des copies, etc.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que ce n'est pas un peu prématuré ? Je propose d'y revenir l'année prochaine. Rien ne nous empêche de revenir plus tard sur le règlement pour voir si cet outil numérique de contrôle des présences est nécessaire et si cela nous protège vraiment. Je pense qu'il faudrait que les deux CFVU puissent y réfléchir avec des personnes idoines. Oui, madame...

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Cela va avec ce que vient de dire Madame ANTOINE. Quand je regarde en page 2, c'est marqué contrôle d'identité des candidats au début de l'épreuve et leur faire signer la liste d'émargement. Quand on est en première année, et qu'on a 300 étudiants, dans plusieurs amphis, dans plusieurs salles etc. dans ces cas-là, il faut convoquer les étudiants une demi-heure avant ne serait-ce. Hé ben, nous ...Donc, là, il faut quand même garder raison, parce qu'en fait, c'est impossible à l'UFR sciences de faire ce genre de choses. Ou alors, dans ces cas-là, il est indiqué, que dans ces cas-là, que les étudiants sont convoqués une demi-heure avant. A l'UFR sciences, je suis désolée, mais des fois, on a des examens qui s'enchaînent les uns après les autres. On a un examen de 7h à 9h et le suivant qui commence de 9h à 11h. Comment voulez-vous qu'on s'en sorte ? Donc, ça c'était ma première remarque, et après c'est toujours sur la page 2, c'est marqué que les étudiants ont un certificat de scolarité à défaut de leur carte d'étudiant. Pendant les partiels d'octobre, j'avais des salles dans lesquelles les étudiants n'avaient même pas leurs cartes, parce qu'effectivement, ça met du temps à être éditée, la carte étudiante. Donc, en fait, moi, je leurs ai demandé

une pièce d'identité. Des fois, il n'y avait pas de carte d'identité, ils me donnent une carte Staps. C'est après, voilà, c'est cela. Donc, après, page 3, c'est marqué, effectivement, que si un étudiant se présente en début d'épreuve une pièce d'identité, mais ne figurant pas sur la liste, donc, il peut être autorisé à composer. Mais après, ce n'est pas marqué, en fait qu'il doit signer la liste d'émargement. Parce que juste avant, page 2, c'est juste marqué...

**Mme Martine COLLARD** (vice-présidente CFVU pôle Guadeloupe) – Si, si, si, Madame LEMOINE. On en a longuement discuté en CFVU.

**Mme Soazig LEMOINE** (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Non, mais quand je vois là, c'est marqué... Donc, là ce dont j'ai peur, c'est qu'il faut bien indiquer quand même qu'un étudiant qui n'a ni sa carte d'étudiant, ni son certificat de scolarité, mais qu'il peut présenter une pièce d'identité doit aussi émarger.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Chut...

**M. Manuel CLERGUE** (CFVU pôle Guadeloupe) – Les deux paragraphes des lignes 92 à 97 sont légèrement contradictoires, puisqu'il est indiqué que l'étudiant ne doit composer que s'il est en possession de sa carte d'étudiant, ou à défaut d'un certificat de scolarité et d'une pièce d'identité. Et deuxième paragraphe, si l'étudiant se présente avec sa pièce d'identité et ne figurant pas sur la liste, il peut être autorisé à composer. Je pense qu'il faut fusionner les deux paragraphes, et les rendre commun.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame COLLARD.

**Mme Martine COLLARD** (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Merci Monsieur le Président. Alors, si vous aviez été là, aux discussions de la CFVU de Guadeloupe, la question qui nous préoccupait, c'est qu'un étudiant qui n'est pas inscrit sur la liste, compose, et éventuellement ne rende pas sa copie à la fin, et dise qu'il était présent. Donc, on en est arrivé à l'idée, qu'il fallait qu'un étudiant émarge au début de l'épreuve et aussi lorsqu'il rend sa copie. Donc, il y a effectivement le cas d'un étudiant qui était inscrit au diplôme, mais qui n'est pas inscrit sur la liste d'émargement. Donc, l'idée, c'est d'avoir un formulaire vierge, qui permette au surveillant, d'indiquer que l'étudiant est présent.

**M. Grégory LETIN** (Commission recherche Pôle Guadeloupe) – Je me pose la question de savoir est-ce que cette partie-là est légale ? est-ce qu'on a le droit, techniquement, d'autoriser un étudiant qui n'est pas sur la liste à pouvoir composer ? Ça c'est ma question.

**Mme Martine COLLARD** (VIP CFVU Pôle Guadeloupe) – Dans les faits...bon, peut-être pas. Ce que nous avons pensé, c'est qu'alors l'étudiant, on doit l'envoyer au service de la scolarité, seulement, ça peut prendre du temps, puisque le service de la scolarité le jour des examens, est sur le pont, et occupé dans plusieurs amphis. Donc, envoyer, théoriquement, on devrait dire oui, l'étudiant doit aller au service de la scolarité et avoir l'autorisation du service de la scolarité de composer. Mais pratiquement, cela n'est pas faisable.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc, en fait...je vais vous répondre tout à l'heure, je vais donner la parole aux autres collègues. Monsieur CLERGUE et Monsieur SAINTON puis à la Martinique.

**M. Manuel CLERGUE** (CFVU Pôle Guadeloupe) – Merci Président. Il me semble qu'il y a un principe dans les règlements dans les services de l'éducation, c'est qu'à titre de conservation on doit laisser l'étudiant composer, quoi qu'il arrive, en notant, bien évidemment les incidents sur le procès-verbal. Et tant qu'un étudiant est capable de prouver son identité par le biais d'une pièce d'identité, on est obligé de le laisser composer à titre conservatoire, pour éviter tout problème a posteriori.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur SAINTON.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai deux questions. Je rejoins les collègues sur le fait de laisser l'étudiant composer et ensuite, de toute façon, c'est provisoire, et il a doit ensuite prouver qu'il est bien sur la liste des examens. J'avais un autre point sur la surveillance des salles d'examens. Parce que ce point-là, est-ce qu'on peut y passer tout de suite, ou bien qu'on épuise d'abord cette première question ? Surveillance des salles d'examens.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, on peut y aller.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Deux remarques, c'est page 2. Sur le deuxième alinéa. Il me semble qu'il peut y avoir un problème : « *les enseignants assurent en priorité* », le terme en priorité, et il me semble assez vague, parce qu'il est arrivé, dans plusieurs composantes, que ce soient les administratifs qui surveillent.

*(Discussions simultanées)*

**Mme** – Hé ben, tu as eu de la chance toi.

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est arrivé, c'est arrivé. C'est pour cela que j'aurais, précisément, enlevé « *en priorité* ». Ce sont les enseignants qui assurent la surveillance des épreuves d'examen.

*(Discussions simultanées)*

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Par contre, la deuxième phrase me semble, au contraire, trop dure.

*(Discussions simultanées)*

**M. Jean-Pierre SAINTON** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Quand on a, en outre, le responsable des sujets de l'épreuve, qui doit être présent, il me semble que là, cela peut poser un problème. Le temps que les examens soient terminés, les examens dans la structure d'examens, bref... c'est un éventail très large pour lequel, celui qui a fait le sujet devrait être présent. Et là, il me semble que c'est...je préfère que la formule initiale soit maintenue : « *Il est fortement souhaitable que le surveillant, soit le responsable du sujet d'examen* ». Parce que dans le sujet d'examen, il peut très bien y avoir des concentrés.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur AUDAR de la Martinique

**M. Alvin AUDAR** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Mais en fait, c'était justement pour revenir un peu sur les deux points que vient d'aborder Monsieur SAINTON. Effectivement, moi, il me semble que j'ai déjà surveillé des épreuves pour lesquels, je ne suis pas du tout compétent, et cela ne me pose aucun problème. A partir du moment, où on a les coordonnées du responsable du sujet. S'il y a une question, on l'appelle, la personne répond et cela se fait très bien. Je pense que là, il y a un...comment dire, une sorte de piège, et simplement, c'est là, puisqu'on a quand même de gros soucis sur les enseignants qui n'assurent pas la surveillance. Si on leur dit qu'il faut faire partie de la discipline, on leur ouvre une porte, encore plus grande que d'habitude, pour ne pas venir à leur surveillance, enfin...vous voyez le problème ?

*(Discussions simultanées)*



**M. Alvin AUDAR** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Et quelque soit la matière. Pour eux, on a besoin de quoi ? C'est de vérifier l'identité des étudiants, et vérifier la durée de l'épreuve. Si jamais il y a une question, on appelle la responsable du sujet, et il nous donne la réponse ou pas. Mais fermer aux responsables, à un moment, les gens de la discipline, à mon avis, on ouvre la porte à des...on va faciliter encore à ceux qui ne viennent pas en surveillance. Et l'autre point que je voulais aborder, c'est par rapport au fait que de faire composer, effectivement, un étudiant qui n'est pas sur la liste, moi, je fais ça à chaque surveillance. On leur fait quoi ? Ils mettent leur numéro d'étudiant, le nom, le prénom et ils signent au bas de la feuille, et ils composent. Cela arrive tout le temps. Cela arrive tout le temps. S'il faut commencer à les envoyer à la scolarité, et qu'ils reviennent et qu'ils n'ont pas...cela va alourdir considérablement...

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – En Martinique. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Pas de question à la Martinique pour le moment.

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – En fait, ce qui m'interpelle, c'est dans le cas de tricherie. C'est ce qui m'interpelle. Si on s'imagine, par exemple, un étudiant, qui n'est pas forcément inscrit sur une liste. Un étudiant de Master, par exemple, qui a fini ses examens, qui n'en a rien à faire, et qui passe aux examens de licence L3 comme copain. Je prends des cas de figure de tricherie. Il n'est pas sur la liste, mais il est autorisé à composer.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Martine COLLARD** (*VIP CFVU pôle Guadeloupe*) – Mais, non, mais il a vérifié son identité.

*(Discussions simultanées)*

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Même si on vérifie son identité. Il n'est pas sur la liste.

*(Discussions simultanées)*

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Il est autorisé à composer, il met le nom, le prénom d'un copain, avec son numéro de 00 41 31.

*(Discussions simultanées)*

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Oui, mais sa carte d'identité, c'est juste pour entrer.

*(Discussions simultanées)*

**Mme** – Tu dois vérifier l'identité et la signature.

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Je suis d'accord avec toi, mais il est autorisé à composer en dehors de la liste.

**Mme Martine COLLARD** – Mais c'est son nom qu'il rajoute, mais enfin, s'il a rajouté son nom il est sur une liste.

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – S'il est de bonne volonté, il met son nom, son prénom.

**M. le Président Eustase JANKY** – On va faire Madame COLLARD, et après Monsieur CLERGUE, après Monsieur CHOLET, et après je vais conclure ce point.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je voulais simplement dire qu'effectivement, au paragraphe B, page 3, le deuxième alinéa en bleu, est en contradiction avec celui qui est juste au-dessus. Simplement, il faut ajouter, si un étudiant se présente au début de l'épreuve, muni d'une pièce d'identité, de sa carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité, lui etc. de manière à ce qu'on a vérifié son identité et le fait qu'il soit inscrit dans les diplômes...

**M.** – Voilà, voilà, là je suis d'accord.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien, donc Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Concernant l'intervention de Monsieur SAINTON, J'aimerais quand même qu'on garde le fait que le responsable du sujet d'épreuve doit être présent. Cela me semble tout à fait naturel que les responsables des sujets doivent être présents, ne serait-ce que s'il y a un moindre souci sur le sujet, qu'ils puissent réagir...

*(Discussions hors micro)*

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Présent, cela veut dire présent sur le campus.

*(Discussions simultanées)*

**Mme** – Si possible présents, sinon joignable...

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Comme le rappelait le Professeur GROS, nous avons quand même quelques difficultés à rappeler aux collègues leurs responsabilités, notamment, en matière de surveillance d'examen, et je pense qu'il est important, de leur rappeler les obligations qui sont celles d'un enseignant universitaire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, Monsieur CHOLET.

**M. Stéphane CHOLET** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Merci Monsieur le Président. On a passé un certain temps, en Guadeloupe et en Martinique à faire le point sur ce sujet. J'y ai également contribué, mais je pense que le texte devrait généralement être revu : dans certaines situations, il ne penche pas suffisamment pour être interprété le jour J de manière correcte. Au-delà de cela, il y a quelques questions et modifications, éventuellement, que j'aimerais voir portées sur le document. A la page 1, je cite « sur les sujets d'examen, l'enseignant propose un sujet et en ce sens, engage sa responsabilité. En conséquence, il doit procéder à toutes les vérifications nécessaires par rapport aux sujets ». De quelles vérifications est-ce qu'on parle dans cette situation ?

*(Discussions hors micro)*

**M. Stéphane CHOLET** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Oui, d'accord. En tant qu'étudiant, quand on lit « les vérifications », ce à quoi on pense c'est que ce qu'on a vu en cours soit bien ce qui tombe à l'examen. En tant qu'enseignant, on pense plutôt au libellé ou à d'autres précisions d'ordre administratif. Il y a là un double jeu d'interprétation, qu'il est nécessaire, je crois, de clarifier.

A la page 2, grand 2 : « conditions d'examen » ; je souhaite qu'on indique que l'organisation des épreuves dans des salles inadaptées (par exemple où il manque des chaises, où il y a trop de bruit) doit être interdite. Ce sont des choses qui arrivent, ce n'est la faute de personne, mais le jour J il faut faire attention à ce que ces situations-là ne puissent pas arriver.

A la page 2, toujours, dans « surveillance des salles d'examen » ; on dit qu'il faut « éviter de mettre dans une même salle .... ». Il y a un problème de formulation : soit c'est interdit, soit c'est autorisé : il faut trancher.

A la page 4, concernant la transmission et le traitement des notes, il est indiqué que la consultation des copies doit avoir lieu en présence du correcteur. Mais lorsque les copies sont remontées, il n'y a pas forcément identification des correcteurs. Ces situations me paraissent dangereuses. Peut-on demander à ce que les correcteurs soient identifiés au niveau de la scolarité ?

Ma dernière remarque porte sur le petit c de la page 5, le paragraphe qui commence à la diffusion et qui se termine en citant la loi du 6 janvier 1978. Il informe effectivement sur l'une des particularités d'internet, mais je ne comprends pas la portée qu'implique ce paragraphe-là, vis-à-vis du règlement. Est-ce que cela veut dire qu'on ne doit pas publier les résultats via internet ? Est-ce que cela veut dire qu'il faut faire attention ? Ou bien ... qu'est-ce que cela veut dire ? Ma proposition serait, tout simplement, de supprimer ce paragraphe.

Ce sont toutes les remarques que j'avais à formuler.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok.

**M. Nicolas PARVIN** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – J'ai une toute petite remarque à formuler. Oui, j'ai bien entendu la préoccupation concernant la surveillance des épreuves, au niveau des enseignants, qui doivent se responsabiliser à cet effet. Simplement, je préfère garder la formule « assure en priorité, en page 2 paragraphe 2-a, surveillance des salles d'examen », parce qu'en fait, si on ferme la porte à toute alternative, en cas où il y aurait un problème un jour, pour l'instant, on ne sait jamais, que cela ne bloque pas le déroulement des examens. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Monsieur CHOLET.

**M. Stéphane CHOLET** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Une dernière remarque, très rapide, merci. Ce texte-là, en fait, on s'en rend bien compte, concerne tous les acteurs. Les étudiants, les enseignants et les personnels administratifs. Je pense que c'est prévu, mais je souhaite quand même insister là-dessus. Une fois que ce texte-là sera voté, il convient d'en faire une très large promotion à tous les niveaux, c'est-à-dire, auprès de tous les acteurs qui sont impliqués, puisqu'il engage la responsabilité des étudiants, des enseignants et des services de scolarité. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur LETIN.

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Je voudrais peut-être juste porter avec attention, pour le traitement des données, le transfert des...pour la page 5 qui concerne la communication des résultats, et éventuellement contentieux, traitement de la .... En tout cas, cela pourrait aller dans chacun des chapitres. Est-ce qu'il ne serait pas là aussi, l'occasion de proposer une modernisation technologie, telle que la numérisation des copies ou ce genre d'élément qui nous permettrait plus facilement d'accéder à l'information ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Là aussi, comme pour la question de Madame ANTOINE, je pense qu'il faut avancer un petit peu plus, lancer tout de même cette discussion avec des personnes référentes, et après, peut-être, les présenter lors d'un prochain CAC. Je pense qu'il ne faudrait pas prendre de décision sans en avoir discuté en amont,...

**M. Grégory LETIN** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Ce serait dans l'idée de faciliter les affaires, le traitement...ce serait, pour moi, la sécurité d'améliorer la chaîne de traitement de l'information, de l'examen au contrôle, à la vérification. Ça rentre dans ce processus-là, Monsieur le Président...

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis entièrement d'accord. C'est quelque chose qu'il faudra mettre en place au niveau de la DSIN. Je pense que ce serait vraiment bien que ce soit validé. Oui, il y a des questions en Martinique ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Pas de question, Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LEMOINE.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Rectification ? il y a une question de Monsieur BERNADINE.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur BERNADINE.

**M. Jean-Marc BERNADINE** (Commission recherche Pôle Martinique) – cela concerne la ligne 220, communication des résultats et contentieux. Ce paragraphe-là, je ne vois pas ce qu'il nous rapporte. La diffusion des résultats des examens, des notes étudiants, etc. .... je ne vois pas...si c'est une indication positive ou négative à la possibilité que les étudiants puissent consulter leurs notes sur l'internet.

**M. le Président Eustase JANKY** – Vous avez dit quelle ligne ? 220 ?

**Mme** – C'est 207.

**M. Jean-Marc BERNADINE** (Commission recherche Pôle Martinique) – 220.

**Mme** – 207.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est 207.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Soazig LEMOINE** (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Vous me confirmez bien que l'étudiant ne peut pas voir ses notes, sur son ENT, tant que le jury n'a pas validé le PV ? Parce que cela arrive. Les étudiants...moi, j'ai des étudiants, l'année dernière qui sont venus consulter leurs copies, alors que le jury n'avait pas encore eu lieu.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est une évidence. Je pense que les...

*(Discussions simultanées)*

**Mme Soazig LEMOINE** (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Oui, mais cela veut dire, que qu'ils ont consulté leurs copies... Moi-même, je ne savais même pas quelle note avait été attribuée aux étudiants, et ce sont les étudiants qui m'ont demandé Madame LEMOINE, vous m'avez donné tant, est-ce que je peux venir voir ma copie. Même moi, je n'avais pas pris le temps d'aller récupérer les copies là-haut. Ma question c'est qu'est-ce qu'on a ? Normalement, on ne peut...Non, mais, c'est important, parce qu'après, si c'est acté, s'ils y ont accès, il y a ENT, et que le jury n'a pas encore eu lieu, dans ces cas-là, quel est l'intérêt de faire un jury ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame LEMOINE, je pense que cela relève vraiment du bon sens. Alors, on n'est pas obligé d'écrire cela dans le document. Les collègues savent très bien que s'il y a un jury, le jury est souverain.

**Mme Soazig LEMOINE** (Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe) – Voilà.

**M. le Président Eustase JANKY** – Le jury est souverain. Si vous mettez les notes de jury, vous pouvez mettre des notes de jury. Cela peut arriver.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Moi, je n'ai rien mis du tout.

**M. le Président Eustase JANKY** – Non, mais cela peut arriver. A un quart de point, un huitième de point près, le jury peut dire que je relève l'étudiant. Et si vous donnez la note avant, hé bien, le jury ne peut plus intervenir.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Cela veut dire que l'administration, en tapant les notes...moi, les copies que j'avais fournies à désanonymer, quand l'administration a mis les notes, les étudiants ont eu accès à leurs notes, alors que le jury n'avait pas encore été fait.

**M.** – Je pense que c'est juste une erreur.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – C'est une erreur, oui, mais à ne pas renouveler, parce que cela cause énormément de problèmes.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Monsieur GROS.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci. C'est juste pour vérifier, sur la composition du jury, là n'apparaît pas le fait qu'on a un vice-président. Parce qu'on a eu plusieurs fois des problèmes sur des jurys, où le président ne pouvait être là le jour de l'examen, est-ce qu'il y a possibilité d'intégrer le... ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Un vice-président ?

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je crois que cela a été indiqué dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. on l'a ajouté dans le MGCC...

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Pas dans ce document, dans l'autre document. Pas dans celui-là.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faut le mettre là.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Oui, on l'a rajouté.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Alors, ce serait bien de l'avoir aussi.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faut le rajouter là-aussi.

*(Discussions simultanées)*

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur LAPOINTE.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur LAPOINTE.

**M. Julien LAPOINTE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Oui, Monsieur le Président. A propos des vice-présidents des listes, cela a été acté au dernier CAC qu'on pouvait nommer un président et un vice-président. C'est ce qu'on a demandé à la Fac de droit, et dans les arrêtés qui nous ont été communiqués, il n'y a pas de vice-président qui apparait ? Donc, il y a un petit souci, à ce moment-là. La liste des membres du jury est exacte, mais le vice-président...Qu'est-ce qu'on fait entre ce qui nous a été transmis, et l'arrêté qu'on a reçu ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DAVID, vous gérez cela ? D'accord, on prend note Monsieur LAPOINTE et on va vérifier. Monsieur CLERGUE ;

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – C'est juste sur la question de ce qu'on avait validé lors du dernier CAC, on avait validé un document qui s'appelle modalités générales des connaissances mais qui était transitoire. Je me rappelle des débats entre, et je crois qu'on avait décalé la décision sur les vice-présidents de jury à l'adoption d'un MGCC final qu'on adopterait et qui serait applicable à partir de l'année prochaine. Il y avait une urgence absolue qui était de valider la MGCC qui intégrait de nouvelles discussions de parcours sup, et c'est ce que nous avons fait en séance, mais en repoussant des décisions qui étaient moins critiques à la notion d'un MGCC final pour l'année prochaine. Il me semble que c'était la nature des débats que nous avons eu en séance, et que je crois que la discussion sur les vice-présidents n'a pas été actée.

**M. le Président Eustase JANKY** – On va vérifier sur les synthèses. Cela faisait partie des débats intérieurs, à ce moment-là, on va essayer, effectivement, de les identifier. Si ce n'est pas le cas, il faudrait pour éviter que les éléments contradictoires, qu'on les fasse en même temps. Madame COLLARD.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention de Monsieur BERNADINE.

**M. Jean-Marc BERNADINE** (*Commission recherche Pôle Martinique*) –Bonjour ? à tous, est-ce qu'on pourrait avoir quelques précisions sur la ligne 178, s'il vous plait ? C'est le mode du contrôle continue régulier qui fait l'objet d'une application (*inaudible*).

**M. Jean-Marc BERNADINE** (*Commission recherche Pôle Martinique*) –On n'a pas les mêmes pages.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est la page 169 pour nous. Modalité du contrôle qui prévoit les communications régulières de diffusion des résultats, c'est cela ? Modalité du contrôle qui prévoit la communication régulière des notes, des résultats, d'étudiants, qui dans tous les cas, au moins une semaine avant le début des examens terminaux. Est-ce que c'est bien cette question ?

**M. Jean-Marc BERNADINE** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Non, non, c'est juste avant les jurys d'examen. C'est le paragraphe 3 avant les jurys d'examens.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est bien cela. Il y a un décalage du document que vous avez reçu. Je pense que c'est un problème d'ordinateur, mais c'est le même document. La seule chose, c'est qu'il y a un petit décalage.

**M. Jean-Marc BERNADINE** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – C'est l'avant dernier paragraphe.

**M. le Président Eustase JANKY** – « *Le mode de contrôle continu et régulier fait l'objet d'une application prioritaire sur l'ensemble du cursus conduisant à la licence* ». C'est cela ?

**M. Jean-Marc BERNADINE** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – C'est cela, oui.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Monsieur LAPOINTE souhaite poser une question.

**M. Julien LAPOINTE** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, c'est juste pour répondre à Monsieur BERNADINE. C'est la reprise de l'arrêté licence qui prévoit le contrôle continu appliqué de façon prioritaire pour la note de validation des connaissances. Ce n'est que la reprise de l'arrêté licence.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Toujours sur le même sujet. Je demanderais à ce qu'on supprime la fin de la phrase. Alors, nous c'est, en Guadeloupe, c'est ligne 61 à 70, c'est le paragraphe juste avant le jury d'examen. Les modalités de contrôle prévoient la communication des notes et des résultats d'étudiants, et à mon avis, cela se suffit à soi-même, et ce n'est pas la peine de préciser « *dans tous les cas, au moins, une semaine avant le début des examens terminaux* ». C'est un délai qui sera parfois difficile à obtenir dans la mesure où, nous, nous évaluons parfois les étudiants, en contrôle continu, sur la dernière semaine d'enseignement, et le temps des corrections, on n'arrivera pas à communiquer les notes des contrôles continus avant ...

*(Discussions simultanées)*

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – « *Une semaine avant le début des examens terminaux* » Si vous souhaitez la garder une contrainte, peut-être juste rajouter, juste préciser avant le début des examens terminaux.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Il ne faut pas parler tous en même temps. Quand vous parlez, il faudrait peut-être vous annoncer. Je suis d'accord, peut-être pas mettre la notion de semaine.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok, donc, je vais essayer d'apporter quelques réponses, et vous allez compléter pour les réponses que je n'aurai pas apportées. Je reviens sur la carte d'identité. Moi, je pense qu'un étudiant peut composer avec sa carte d'identité et un certificat de scolarité. Alors, concernant les noms qui ne figurent pas sur les listes. Je vous fais remarquer que quelquefois, les étudiants peuvent changer de salle et on commence les épreuves. Quand vous laissez l'étudiant aller chercher une salle, aller chercher où se trouve l'épreuve, là aussi, cela peut poser problème. Surtout lorsqu'il arrive en retard, il peut avoir regardé l'énoncé ou le contenu du contrôle. Moi, je pense qu'il faut effectivement, mettre le nom de l'étudiant, mettre toutes les informations que vous pourrez avoir de l'étudiant et demander à ce qu'il apporte sa carte d'identité. Si vous avez deux épreuves, à l'épreuve suivante, il apporte sa carte d'identité. Mais, qu'il le fasse. Je prends l'exemple des grosses composantes où il y a beaucoup d'examens, en sciences. Je suis entièrement d'accord pour qu'il y ait au moins une demi-heure avant chaque examen. Vous ne pourrez pas contrôler les documents, si les étudiants rentrent et composent tout de suite. Cela c'est un minimum. Moi, jusqu'à maintenant, je surveille les examens en médecine, c'est une grosse cellule, c'est l'une des plus grosses composantes de l'université, et c'est un concours. C'est un concours, et quand il y a des étudiants qui arrivent à l'heure, et on n'a pas le droit de refuser à un étudiant qui arrive juste à l'heure. Parce que si vous ne le prenez pas pour passer un concours, il a le temps d'aller dans une autre salle, il arrivera en retard, et le concours aura commencé et il sera viré. Il sera viré, cela veut dire qu'il va rater son année. Parce que vous savez, une épreuve de moins en médecine, l'étudiant va rater son année. Parce que les notes, c'est à un centième près. Je pense qu'il faut faire très attention. L'étudiant qui arrive, qui n'a pas son nom, il faut prendre l'étudiant. Il faut écrire, mettre son nom, faire signer, faire signer à la fin, mettre toutes les informations que vous avez sur l'étudiant, et vous êtes les correcteurs, vous êtes des surveillants. Vous êtes des enseignants,

enseignants chercheurs, c'est à vous quand même de vérifier si cet étudiant est connu ou pas. Si c'est quelqu'un tout à fait étranger de l'université, je pense que vous êtes suffisamment... des étudiants, il compose dans cette salle, il y a d'autres étudiants, on le connaît ou on ne le connaît pas. Il y a un minimum de...je dirais de contrôle à faire, pour être sûr qu'un étudiant ne fait pas d'erreur. Alors, par contre, je serai extrêmement vigilant, sur les surveillants qui arrivent en salle, qui s'assoient qui viennent avec leur ordinateur et qui travaillent. Ça, je pense que cela, il faudrait peut-être l'ajouter, quand on surveille un examen, on ne reste pas assis, et on fait son propre travail. C'est fondamental. On peut être attaqué pour cela. Un étudiant qui aura triché, il dira, oui, mais je n'ai jamais vu le surveillant au fond de la salle. Comment faire pour, au tribunal administratif, dire que l'étudiant a triché ? Comment vous allez faire ? Il aura fini sa copie, remis la copie, et on se rend compte qu'il a triché à ce moment-là. Hé bien, depuis le début, il triche, si vous vous en rendez compte à la fin, cela veut dire tout simplement que vous n'avez pas surveillé. Je pense qu'il faut être vigilant. Moi, je surveille encore des examens. Je surveille des examens, quand je suis...je surveille des examens. Il y a 200 étudiants dans l'amphithéâtre, je ne reste pas assis. C'est bon pour l'autre. Je suis enseignant, c'est mon job de surveiller.

**Mme** – Vous surveillez des examens ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je surveille des examens. J'ai des thèmes en cours. Je corrige des exercices, je fais tout cela en cours, parce que moi, je ne veux pas être là, un président qui donne des ordres sans savoir ce qui se passe dans les amphithéâtres. Monsieur GROS

**M. Christophe AUDEBERT (DGSA)** – Une demande d'intervention de Madame SMITH-RAVIN.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GROS, après madame SMITH-RAVIN.

**M. Olivier GROS (Commission recherche Pôle Guadeloupe)** – Monsieur le Président, je suis d'accord avec vous. Mais déjà, ceux qui viennent, ils sont là, mais il y en a d'autres qui ne viennent pas. Quels sont les moyens que peuvent avoir les doyens des UFR pour arriver à forcer nos collègues, un à venir, deux, à faire effectivement le minimum syndical en allant surveiller quand même, efficacement les classes. Parce qu'on se retrouve souvent à être tout seul. Donc, parce que tu n'as aucune contrainte derrière. Il n'y a aucune conséquence. L'enseignant qui ne vient pas, tu fais quoi ? C'est cela le souci, c'est toujours les mêmes qui sont là. Et, on a de plus en plus de mal.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GROS, c'est une évidence, et je pense que je vais demander aux doyens de faire remonter tous les collègues qui ne viennent pas faire leur surveillance. S'ils sont malades, je peux comprendre. Cela peut se comprendre, cela peut arriver qu'on soit malade. Mais on le sait, on le sait cela. On a un certificat médical, on n'apprend pas le jour de l'examen, que l'enseignant est en congé maladie. Sauf, si c'est ce jour-là qu'il a fait un accident, cela peut arriver aussi. Mais cela se comprend. Et les autres collègues qui sont sur place, font le travail. On essaiera d'être plus attentif aussi. Mais les enseignants chercheurs qui n'ont pas assurés leurs examens, c'est grave, c'est très très grave. Cela fait partie du rôle et des fonctions, des missions des enseignants. Nous devons le faire.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que là, je vais être draconien, demander aux doyens, d'être au moins là, de faire le job ; demander aux V/P pôles aussi, de prendre cela en main. Le Président va le dire, mais il faut qu'il y ait une surveillance un peu accrue. Il faut que les doyens aussi, les doyens doivent vérifier ce qui se passe dans leurs composantes. Il faut que les doyens, de temps en temps, se déplacent un peu dans leurs composantes, et aillent voir comment se passe ces examens. Et ça, le Président a été doyen de la Fac de médecine, et je peux vous dire qu'à ce moment-là, il y avait des examens sur les deux pôles, Martinique et Guadeloupe. Je commençais le concours sur un pôle, je finissais le concours sur l'autre pôle. Et je passais dans toutes les salles où il y avait des examens. Je me libérais complètement.



En période d'examen, je me libère complètement pour les examens. Je pense que si les doyens ont quand même une prime pour cela aussi. Cela fait partie des choses que nous devons faire.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Il n'y a pas de mesure de rétorsion, donc...le problème est récurrent.

**M. le Président Eustase JANKY** – Non. Il y aura des mesures de rétorsion. On va voir comment, quelles sont les mesures qui seront prises. Mais il y aura des mesures.  
(*Discussions hors micro*)

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame ANTOINE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est aussi...

**M. le Président Eustase JANKY** – Ah, excusez-moi, il y a Madame SMITH-RAVIN qui avait demandé la parole avant vous. Madame SMITH-RAVIN, excusez-moi.

**Mme Juliette SMITH-RAVIN** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui, bonjour à tous. Effectivement, j'ai bien entendu tout ce que vous avez dit à propos de la surveillance des examens, et je suis d'accord avec cela. Mais c'est vrai qu'on ne peut pas empêcher à un collègue à faire autre chose que de surveiller des examens. Mais on doit, effectivement, être actif, quand on est en surveillance d'examen, puisqu'un étudiant qui veut tricher va, de toutes façons, trouver les moyens de tricher. Et cela, je l'ai vécue moi-même. Deuxième chose aussi que je voudrais signaler. En ce qui concerne la surveillance des examens, j'ai entendu de mes propres oreilles, des personnes dire, «*les professeurs ne doivent pas surveiller les examens* ». Donc, cela, je l'ai entendu. Je ne dis pas que je suis d'accord avec cela, mais j'ai entendu ça. Donc, quand vous allez faire vos statistiques, vous allez regarder le nombre de maîtres de conférences et de professeurs, qui surveillent peut-être les examens. Autre chose, lorsqu'on finit un examen, on doit compter le nombre de copies, vérifier les signatures avant de sortir de la salle. Cela n'est pas écrit dans la charte des étudiants, mais c'est important avant de sortir. Puisque nous savons qu'il y a eu des cas de fraude de ce type-là. Donc, cela aussi relève de la rigueur aussi des surveillants de cet examen. C'est ce que je voulais dire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je suis entièrement d'accord avec cela, je peux l'ajouter. Si ça ne figure pas, je peux l'ajouter...

(*Discussions simultanées*)

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Nous ne vous entendons pas.

**M.** – Pour indiquer le nombre de copies remises, il faut bien qu'on les compte auparavant...

**Mme** – Oui, mais il n'est pas spécifié que l'étudiant signe de nouveau.

**M. CLERGUE** (*CFVU pôle Guadeloupe*) – C'est indiqué à la page 4. C'est ce que Madame SMITH-RAVIN a voulu dire, si j'ai bien compris, il faut faire cela avant que les étudiants quittent la salle.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien évidemment. Moi, je pense que c'est une évidence.

**M. CLERGUE** (*CFVU pôle Guadeloupe*) – Et ça, en l'occurrence, ce n'est pas spécifié.

(*Discussions simultanées*)

**M.** – Encore une fois, c'est indiqué ligne » 135, 136, juste avant le paragraphe que je citais, aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans signer la liste d'émargement, au moment où il remet sa copie au surveillant.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Ça, on ne le fait pas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Eh bien, il faut le faire.

**Mme** – Cela dépend des composantes.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Sauf qu'on l'a rajouté.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Si ce règlement est adopté, il signera au début et à la fin.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que pour prendre la parole, il faut demander. Sans cela, on ne pourra pas vous identifier sur le PV. Et après, vous me direz que le PV n'est pas complet.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GROS, s'il vous plaît, vous avez demandé la parole... Donc, je pense qu'il faut qu'on soit plus vigilant. On n'est pas assez vigilant, quand nous surveillons les examens. Si on était plus vigilant, peut-être que certains problèmes ne seraient pas arrivés. Il faut vraiment que chacun prenne sa mission avec sérieux. Il y avait d'autres...

**M.** – Monsieur le Président ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui.

**M.** – Ce serait juste une question. Je suis peut-être un peu novice en la matière, mais... Effectivement, ils disent qu'aucun candidat ne doit quitter définitivement la salle sans signer la liste d'émargement. Mais, à aucun moment, comme il est fait pour le procès-verbal d'examen, à aucun moment, il n'est mentionné quels sont les éléments que contiennent la liste d'émargement. Alors, on sait forcément qu'il y a nom, prénom, date etc. mais est-ce qu'il y a heure d'arrivée, heure...

*(Discussions simultanées)*

**M.** – Je pose la question, parce que manifestement, quand les étudiants entrent dans la salle, ils doivent déjà émarger. Quand ils partent, ils émargent également, une deuxième fois. Est-ce qu'il y a des éléments sensibles, des caractéristiques sensibles, qu'il faudrait peut-être mettre sur ce document, de manière à...

**M. le Président Eustase JANKY** – Cela va être trop complexe. Moi, je surveille des examens, c'est complexe. Cela va être très, très complexe. On ne va pas y arriver. On va prendre beaucoup de temps, et on va dépasser la demi-heure qu'on s'est donnée pour pouvoir commencer.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Une fois que le sujet a été ouvert, normalement, l'entrée d'un étudiant n'est pas autorisée, sauf cas exceptionnel. Donc, cela veut dire qu'ils doivent tous émarginer avant. Après, tu vas avoir une heure, on est obligé d'attendre une heure, même s'il rend une copie double et une copie blanche. Et ensuite, même s'il remet une copie blanche il doit rendre sa copie...

**M.** – Il émarginer après.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Et il émarginer après.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – S'il vous plaît, je pense que la prochaine fois, on ne va pas faire le PV, il n'y aura pas de PV. Il ne faudra pas venir m'attaquer s'il n'y a pas de PV. Parce que j'ai demandé à ce que chacun prenne la parole, puisse donner son nom, et vous ne le faites pas. Vous parlez entre vous. Et ne me dites pas après que vous n'avez pas retrouvé ce que vous avez dit antérieurement. On passe une demi-heure pour le PV, et je vais considérer que c'est acquis. Donc, la prochaine fois, je vous attends sur le PV. Madame JOINVILLE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je pense que la présentation actuelle du règlement complète des manques qu'il y avait jusque-là. Et les problèmes qui sont soulevés et qui sont importants, concernent certaines composantes mais je ne sais pas à quel point c'est représentatif des problèmes à l'échelle de l'établissement entier. Maintenant, avec des petites équipes, les enseignants qui surveillent arrivent aussi à comprendre que quand ils ne viennent pas, cela pose problème pour leurs collègues. Et en tout cas, chez nous par exemple, on n'a pas ce genre de problème d'absence de surveillance, etc. Donc, il y a moyen, en responsabilisant les gens, et sans sanction, etc. Peut-être que si les problèmes sont trop graves, à un moment donné d'aborder la question des sanctions, et peut-être pas forcément dans le règlement, mais le règlement actuel rempli, à mon sens sa mission, qui est de proposer un cadre par rapport à l'organisation des examens. Donc, je ne suis pas sûr que les modifications, qu'il y ait des modifications majeures à faire pour que règlement remplisse sa mission.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur PARVIN.

**M. Nicolas PARVIN** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Oui, j'ai entendu une remarque tout à l'heure, concernant le délai pour la communication des résultats, des notes et résultats avant le début des examens terminaux. Je souhaiterais, en dépit du fait, qu'il y ait eu des situations qui rendent cela un peu difficile, mais que soit maintenu un tel délai, pour la simple raison que les étudiants organisent leur révision, et leur stratégie de révision, enfin, l'emploi du temps, en fonction des résultats qu'ils obtiennent. Parce que ne pas savoir si réellement on a réussi dans une épreuve, si on est vraiment à la hauteur de ce qui est attendu, avant les examens, gêne un peu pour la préparation de ces examens. Si on reçoit les résultats, par exemple, juste un jour avant, et on apprend qu'on a complètement échoué, là où on pensait être excellent, cela peut déstabiliser. Je souhaiterais quand même, étant donné, que les révisions se font avec la stratégie, en fonction des résultats, que les résultats soient communiqués assez avant les examens.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est quel paragraphe là ?

**M. Nicolas PARVIN** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Alors, pour la Guadeloupe c'est 169-170. C'est juste avant le jury d'examen, le dernier paragraphe.

*(Discussions simultanées)*

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – En fait, on ne peut pas donner des C une semaine avant le début des examens terminaux. Vous savez tous que les cinq jours réglementaires de révision...

**M.** – Il n'y en a pas.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Je sais bien, n'existent pas. Et vous savez bien que, par exemple, les cours s'arrêtant, par exemple, j'ai un TP vendredi prochain, où j'ai un CC, c'est un rapport de TP. Comment je fais pour rendre une semaine avant mon CC, alors que les examens sont trois jours après ?

*(Discussions hors micro)*

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – Soyons réalistes. C'est marqué en plus, comme l'a dit déjà Monsieur CLERGUE, que l'obligation c'est de rendre les CC au moins trois semaines après la date du contrôle. Donc, moi, je suis désolée, si par exemple, mon CC c'est le vendredi, trois jours avant les examens, j'ai une obligation de rendre la note que trois semaines. C'est-à-dire que même je vais au-delà du jury.

**M. le Président Eustase JANKY** – M. Nicolas PARVIN.

**M. Nicolas PARVIN** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Alors, effectivement, je sais que les calendriers diffèrent en fonction des UFR, pour les avoir ici votés. Alors, tout simplement, la formule générale, ce serait que les notes soient remises avant la fin officielle des cours.

*(Discussions hors micro)*

**M. Nicolas PARVIN** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Sinon, par exemple, nous aussi, on a eu les cours ajoutés en dernière semaine, pourtant les professeurs se sont efforcés de remettre les notes, par exemple, le même jour, parfois même. Parce qu'ils savent que ça doit être rendu avant pour qu'on puisse commencer nos révisions. C'est tout.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Moi, je veux bien qu'on rajoute cette discussion-là, mais cela va obliger certaines composantes, alors, c'est peut-être, que nous avons des problèmes qui sont liés à notre taille et à nos effectifs, mais, cela va obliger notre composante, par exemple, à organiser ses enseignements sous huit semaines. S'il faut qu'on commence après le 15 septembre pour organiser la rentrée, et qu'on termine au moins une semaine avant le début des contrôles terminaux, pour pouvoir laisser une semaine de révision. Et donc, on voit qu'on est contraint comme les autres, cela ne nous laisse maintenant, plus que sept, huit, neuf semaines pour faire un enseignement,

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GROS.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Pour reprendre ce que disais mon voisin, effectivement, on a un souci au niveau du Master, en l'occurrence, je dirais. Il y a beaucoup d'enseignants qui ont tendance à décaler les CC le plus tard possible, et de fait, les étudiants se retrouvent à avoir énormément de CC, voire de TP, de choses comme cela, les dix derniers jours avant les examens. Et ce qui fait qu'on n'arrive même pas à se libérer du temps, on ne peut pas arriver à libérer une période ferme de révision. Ils sont complètement occupés à faire des CC, et à rédiger les rapports et tout cela, qu'ils n'arrivent même pas préparer les examens. Donc, c'est vrai que l'intérêt de mettre une date, une semaine de battement, cela n'empêche de faire des cours après le CC, puisque ce n'est qu'un CC, donc, interroger sur la partie avant mon dernier cours. Ce n'est pas un souci. Mais cela permettra aux étudiants de ne pas être complètement chargé en CC et choses diverses, avant leurs contrôles terminaux. Et moi, c'est un

problème que je vois au niveau des master, j'ai de plus en plus d'enseignants qui ont tendance à décaler, et les étudiants, nous on ne le voit pas forcément. L'enseignant dans sa matière, ne voit pas. Et les étudiants viennent me voir, en disant, mais là, on ne peut plus. On est chargé en CC, en TP, et on ne peut pas préparer nos examens. Donc, c'est peut-être une contrainte pour nous, enseignants, quoi que simplement de dire qu'on ne peut pas interroger sur un dernier cours, mais cela permettra aux étudiants d'avoir un peu de temps pour préparer leurs contrôles terminaux.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Est-ce que c'est faisable ?

**M.** – Non, mais avec nos contraintes à nous. Excusez-moi. Manuel CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Avec nos contraintes à nous, et peut-être sous des contraintes positives, peut-être qu'il ne faut pas faire à partir d'un cas particulier. Mais, avec nos contraintes à nous, avec nos problèmes de staff, avec nos problèmes de salles... nous avons des TP dans des salles spécialisées, on ne peut pas organiser les enseignements sur moins de huit semaines, à moins de réduire drastiquement le nombre d'heures de cours par filière.

*(Discussions hors micro)*

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – On prend en compte aussi le confort et l'intérêt des étudiants. On évite d'organiser des cours, par exemple de 7h du matin jusqu'à 20 h du soir. Pour un même étudiant et dans certaines composantes, je sais que cela se passe. Pour un même étudiant, un étudiant qui peut avoir cours, de 7h du matin, jusqu'à huit heures du soir. 10heures, 12 heures de cours dans la même journée. En sciences, on se refuse à faire cela. Donc, cela nous oblige à avoir un nombre de semaines conséquent pour pouvoir organiser l'ensemble des enseignements. Evidemment, si on veut mettre 250 heures par semestres sur huit semaines, il faut faire une journée, pour les étudiants, super chargée.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY est puis après, je vais conclure.

**M. Michel GEOFFROY** (*Commissions recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci Président. Juste un point de remarque sur la méthode. Je ne suis pas sûr que le type de travaux que nous avons actuellement soit simple et utile, parce qu'il va falloir essayer de reprendre toutes les remarques qui ont été formulées, l'une après l'autre, pour voter sur un document, que pour l'instant, on n'a pas. Donc, il aurait peut-être été préférable qu'à l'instar des commissions de la recherche, les deux CFVU se rencontrent, une fois leurs propositions respectives établies, et essaient de se mettre d'accord sur un document commun, qui lui, serait amendé, éventuellement, en CAC Plénier. Parce que là, franchement, je ne sais pas comment on va arriver à voter quoi que ce soit vu le nombre de remarques intéressantes qu'il y a eu. Et pour faire un bilan des remarques, et ensuite voter un document qui soit clair, et accepté par tous. C'est cela la méthode, donc, je pense que les deux CFVU devraient essayer, dans la mesure du possible, de se coordonner, pour qu'on ait un document unique sur lequel travailler. Merci Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame COLLARD.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Oui. Je note régulièrement, les deux CFVU doivent travailler de concert et il est difficile d'organiser des réunions le même jour. Et puis, les problèmes qui sont évoqués, là, toutes les remarques, toutes les modifications qui sont demandées, ne viennent pas d'un désaccord entre les deux CFVU, ce sont des remarques supplémentaires, que les collègues font à la lecture du document. Donc, peut-être faut-il laisser le temps de réflexion encore sur ce document qui de toute façon, ne peut pas être appliqué cette année. Et à la suite de cela, Monsieur DAVID a assisté à la CFVU de Guadeloupe, il se propose je crois d'assister à une réunion de la CFVU Martinique. Pourquoi pas là, dans quelques temps, faire une réunion commune des CFVU ? Si nous présentons encore un document au CAC, on risque d'avoir de nouvelles remarques.

**M. le Président Eustase JANKY** – J'avais proposé, Madame COLLARD, c'est exactement ce que j'ai proposé de faire une réunion commune, et puis, de toute manière, ce n'est pas pour cette année, on a un peu de temps, pour faire une réunion commune et essayer de gérer cela ensemble. Parce que là, vraiment, il y a beaucoup de choses. Et cela ne va pas modifier complètement le document, mais il y a quand même des réflexions qui sont utiles à prendre en considération avant de faire valider ce document. Les personnes qui sont là, ce sont des personnes qui n'ont pas fait les CFVU, et qui posent les questions qui devraient être posées en CFVU. Donc, lorsqu'un document, examiné conjointement par les 2 CFVU, arrive en CAC, il ne devrait pas susciter autant de questions. Là il faut amender tout le document. Oui, Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Merci Monsieur le Président. Je ne pense pas qu'il y ait de modifications comme l'a signalé Professeur COLLARD, je ne pense pas que le nombre de modifications soit si important que cela. Je comprends tout à fait, qu'il y a peut-être une phase de concertation, je suis d'accord avec vous sur ce point-là, et que peut-être qu'il faut qu'on ait d'abord un document consensuel, mais je crois que le travail de mise en commun de modification demandé par les deux CFVU ne doit pas poser énormément de problème. Il n'y a pas énormément de questions. Il y a juste deux points particuliers qui ont posé débat. Mais c'est tout. Sinon, dans l'ensemble, il n'y a pas eu d'énorme ...

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a quand même des points importants. Le fait de contrôler au sortir d'une salle, à l'entrée dans une salle, et puis, le fait d'avoir le temps nécessaire pour pouvoir contrôler les identités, c'est important.

**Mme Soazig LEMOINE** (*Commission formation et vie universitaire pôle Guadeloupe*) – ça, c'est important.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il faut absolument qu'on ait le temps de contrôler les identités. C'est important. C'est important. On ne peut pas entrer dans une salle et commencer tout de suite à composer. Donc, je pense que c'est important. Il y a aussi d'autres questions sur lesquelles je voulais intervenir.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention de Monsieur JEHEL.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je vais finir après je vais donner la parole à Monsieur JEHEL. Concernant la surveillance des examens. Madame SMITH-RAVIN a bien dit que la surveillance des examens, il faut qu'on soit présent, actif et présent. Je vais tout simplement rappeler, que la surveillance des examens relève du travail des enseignants chercheurs.

**Mme** – C'est marqué dans les statuts.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est notre boulot, c'est tout, nous devons le faire. Nous devons demander aux doyens de faire remonter à la gouvernance le nom des collègues qui ne se seront pas présentés à la surveillance des examens. Pour l'instant, je ne dis pas qu'il va y avoir des sanctions, mais il faut quand même qu'on reçoive ces collègues et qu'on discute pour connaître pourquoi ils ne surveillent pas les examens. Je pense qu'il faudra chaque fois avoir une discussion avec les collègues pour voir pourquoi ils ne surveillent pas. S'ils n'ont pas compris l'intérêt de cette mission, il m'appartient de le leur rappeler l'intérêt de surveiller les examens. En cas de problème de triche ou autre, eh bien, c'est là justement, qu'on voit quels sont les surveillants qui étaient là ? Est-ce qu'ils ont émarginé ? Est-ce que les étudiants ont émarginé ou pas ? Il faut qu'il y ait une surveillance active, et ça j'insiste beaucoup. Une surveillance active dans les salles. Une surveillance d'examen ce n'est pas venir s'asseoir, et faire son propre boulot. Quand on surveille les examens, on se déplace, on bouge dans la salle. Et malgré cela, il peut y avoir des problèmes, parce qu'il y a des étudiants qui sont très rusés, ils peuvent tricher quand même. Donc, je ne reviens pas sur toutes les questions qui ont été posées. Ce sont de vraies questions.

Il faudrait qu'on y travaille. La demie heure qu'il faut avant de rentrer en salle, du moins avant de commencer à composer, il faut la mettre. Monsieur CLERGUE semblait dire que c'est difficile, mais il faut trouver le moyen de le faire. Même si c'est difficile, il faut le faire. Il y a beaucoup d'autres questions sur lesquelles je voudrais intervenir, mais je demande à ce que ce document soit repris, et fasse l'objet d'une discussion, entre vous, entre les deux CFVU. Je pense qu'il faut reprendre toutes les questions qui ont soulevées par les élus des étudiants. Les étudiants ont posé plein de questions. Monsieur PARVIN, ainsi que Monsieur CHOLET ont posé beaucoup de questions. Il faudrait, je ne dis pas prendre toutes les questions, et donner une réponse favorable, mais étudier les questions, vous étudiez les questions pour faire un consensus. Pour que quand nous arriverons ici avec le document final, qu'il y ait de petites questions à la marge. Parce que ceux qui vont participer au CAC plénier, sont ceux-là même qui participent aux réunions de CFVU. Voilà, question de la Martinique.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Monsieur JEHEL.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur JEHEL.

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Oui, Monsieur le Président. Je vous salue, parce que je n'ai pas eu l'occasion de le faire encore. Pour dire que, pour rassurer les personnes présentes, nous sommes tout à fait conscients de l'importance d'une consultation entre les deux CFVU pour l'établissement, la charge de conduite des CFVU est considérable. Nous échangeons beaucoup avec Madame COLLARD pour œuvrer au mieux. Donc, en ce sens, je partage tout à fait le fait que ce document aujourd'hui, malgré les efforts qui ont été faits, n'est pas satisfaisant pour pouvoir réussir à aboutir à un document stabilisé. Mais il y a beaucoup d'éléments à reprendre. Je pense que nous allons avancer. Je partage tout à fait votre point de vue comme suggérais Madame la V/P CFVU Guadeloupe, qu'on puisse prendre du temps, parce que c'est un document très important pour le fonctionnement de notre université. Je voulais ajouter également, que tout à l'heure, il y a un élu chez nous qui est arrivé, qui n'a pas pu proposer deux questions diverses. Je voulais solliciter votre bienveillance, si cela est possible, pour qu'on puisse lui donner la parole, pour qu'il puisse proposer deux questions diverses supplémentaires qu'il n'a pas pu faire, car il n'a pas pu arriver à l'heure.

**M. le Président Eustase JANKY** – Non, mais à ce moment-là, Monsieur JEHEL, je suis à la fin de la séance, j'aurais aimé mais, on ne finira pas. Ce sont des étudiants, j'accepte les questions diverses, mais, il faut savoir que c'est difficile, une fois qu'on a commencé la séance, de revenir sur les questions diverses. Les questions diverses se demandent en début de séance. Il y a des règles de fonctionnement des instances. Il faut qu'on respecte les règles, elles sont faites pour les uns et pour les autres. Il y a d'autres collègues qui peuvent me dire que cela n'a pas été demandé en début de séance, eh bien, ces discussions n'ont aucune valeur. Voilà, moi personnellement, je ne vois pas d'inconvénient, mais je ne suis pas seul dans la salle. Nous sommes plusieurs. C'est cela le problème. Si on pose des questions tout au long de cette réunion, on n'en finira pas. Allez, posez vos questions.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Monsieur AUDAR pour la question.

**M. Alvin AUDAR** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Bonjour Monsieur le Président. Bonjour tout le monde, monsieur Le Président. C'est à propos du parking de borne du campus de Schoelcher. Cela pose énormément de problèmes aux étudiants, car c'est écrit que la première pierre doit préserver le système, et depuis la semaine dernière, l'accès au parking a été fermé. Et donc, les élèves se retrouvent obligés de soit se garer à Madiana, de prendre le bus, c'est-à-dire qu'il y en a qui sortent de Sainte-Anne, et doivent prendre le bus, donc, garer leurs voitures près de Madiana et prendre le bus, pour venir à l'école, ou se garer sur les trottoirs. Cela pose beaucoup de problèmes. Donc, je voudrais avoir un avis sur cela, s'il vous plait. La deuxième question, porte sur le supplément de diplôme. Merci beaucoup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. On va continuer l'ordre du jour. Donc, ce document, vous êtes d'accord pour dire qu'on ne peut pas le voter en l'état. Donc, on le remet à une prochaine réunion du CAC Plénier. Mais en amont, je demanderai vraiment aux deux CFVU de se pencher sur le document, de répondre à toutes les questions qui ont été posées par les uns et les autres. Je ne dis pas qu'on va aller dans le sens de tout le monde, mais il va y avoir une harmonisation à faire. Il faut le faire entre vous. Il faudrait qu'on trouve le moyen de faire des réunions par visio, pour que vous puissiez vous mettre d'accord, pour qu'à la séance plénière, qu'on n'ait pas autant de questions à voir. Voilà, donc, on ne va pas voter sur le document. Merci pour toutes ces remarques. Sachez que les remarques ont été...Monsieur DAVID, vous avez retenu toutes ces remarques, vous avez pris note ?

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – J'ai tenté de prendre note de toutes ces remarques. Il y en avait beaucoup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Parce qu'il faudrait justement les évoquer lors des séances, pour essayer de trouver des formules partagées. Voilà, donc, on va passer au point suivant. Merci beaucoup de votre participation, c'était très riche. Effectivement, il fallait faire ces remarques de manière à ce que ce document puisse être amendé. Le point 7 : J'ai oublié de vous dire que le point 7 n'existe plus. J'ai aussi oublié de vous dire que le point 9 a été rayé aussi. Parce qu'on n'est pas prêt pour répondre à ces questions. Donc, on a les supprimés. Alors, le point 8 : Examen et validation des modifications du référentiel des tâches. Monsieur DAVID.



## **8/ Examen et validation des modifications du référentiel des tâches.**

---

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – Le point 8 concerne les propositions d'équivalence Hetd concernant Parcoursup. Donc, il y a plusieurs fonctions nouvelles qui sont apparues dans le cadre de la mise en place de Parcoursup : tuteur étudiant, président de commission d'examen des vœux, membre de commission d'examen des vœux. Et pour chacune de ces fonctions, des forfaits ont été déterminés pour réaliser ces missions. Vous avez trois documents. Un document qui synthétise les propositions de forfaits selon les fonctions, et puis un document recto/verso qui concerne les parcours adaptés et qui vous permet de voir quel est le calcul qui a été retenu, sur quelles bases ont été déterminés ces forfaits. Les deux autres pages concernant les commissions d'examens des vœux, détaillant notamment les commissions par composante et les membres par commission.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Juste une précision, s'il vous plait. Monsieur le Président, Monsieur DAVID. Sur les deux derniers items, président de commission d'examen des vœux, membre de commission d'examen des vœux, je me posais la question de savoir si c'était cumulatif, où alors, il n'y a pas beaucoup d'intérêt à être président de la commission d'examen des vœux ?

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – Non, ce n'est pas cumulatif, c'est...

*(Discussions simultanées)*

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – Alors, attention, quand vous voyez par exemple dans le cas numéro 1 : c'est-à-dire 100 dossiers traités, il va falloir répartir le forfait global entre les membres de la commission.

*(Discussions simultanées)*

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est très difficile de répartir ces forfaits entre les membres de commission. Je rappelle que j'avais dit, clairement, quand j'avais constitué ces commissions, que les commissions ne devaient pas dépasser cinq. J'avais dit trois, et j'avais été jusqu'à cinq après discussion. Donc, on ne devait pas dépasser cinq. Moi je ne peux pas aller au-delà de cinq. Je suis d'accord aussi avec Monsieur CLERGUE. Il faut que ce soit plus clair. Trois heures par commission, à ce moment-là, les commissions de travail, il y a des commissions de deux, commissions de trois, commissions de quatre, commissions de cinq. Il faudrait qu'on précise, qu'on fasse une harmonisation. Madame COLLARD.

**Mme Martine COLLARD** (*VIP CFVU Pôle Guadeloupe*) – Je voulais simplement dire que le nombre de membres des commissions, d'une commission à l'autre est variable. Donc, pour un même nombre de dossiers, si l'équivalent horaire est fait par le nombre de membres, on va avoir un nombre d'heures rémunérés différent d'une commission à l'autre. Si nous avons une commission de deux membres, chaque membre a deux heures, à quatre heures, pour traiter un même nombre de dossiers qu'une commission qui a elle, trois membres et pour laquelle la rémunération sera de six heures. C'est parce que ce qu'il y a à justifier, est de rémunérer pour l'ensemble de la commission. Après c'est un autre service qui calcule la rémunération divisée par le nombre de membre de la commission. Je ne sais pas si je m'exprime clairement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas seulement un problème technique, juste c'est un problème règlementaire. Les activités qui sont dans le référentiel des activités doivent être déclinées de façon individuelle. Il faut que chaque enseignant, en lisant le référentiel, puisse savoir combien il met sur sa fiche de service. Ce n'est pas juste un problème technique.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Une demande d'intervention.

**Mme Martine COLLARD** (V/P CFVU Pôle Guadeloupe) – Dans ce cas-là, si le principe de rémunérer par commission est conservé, mais il faut décliner tous les cas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je pense que sur ce point-là, on n'est pas prêt à voter. Il faut encore réfléchir, ce n'est pas très clair, et je comprends. Peut-être qu'on va revenir en discussion sur ce point-là, et puis proposer autre chose. Madame...il y avait une demande en Martinique.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Monsieur MAINGE.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur MAINGE.

**M. Paul-Emile MAINGE** (Commission recherche Pôle Martinique) – Monsieur le Président, il existait déjà dans le référentiel, la fonction de directeur d'études de première année. Alors, est-ce que vous pouvez infirmer ou confirmer que cette fonction existe toujours, et n'est pas remise en cause par la fonction de directeur d'études qui est écrite ici en parcours adaptés ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Il s'agit de deux fonctions différentes. Je pense que ce document nécessite encore quelques discussions. Concernant le nombre d'heures par commission. Là, même moi, j'ai trouvé que pour l'instant, je n'ai pas encore la solution. Je n'ai pas la solution. On a proposé quelque chose, je savais très bien que cela allait ouvrir la discussion, mais je n'ai pas la solution. Et on va réfléchir. Il y a une question posée en Martinique. Allez, oui, en Martinique, il y avait une question.

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Non, non. C'était celle de Monsieur MAINGE.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Ok. Madame ANTOINE, puis Monsieur LETIN, puis Monsieur CLERGUE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (Commission recherche Pôle Guadeloupe) – Merci Monsieur le Président. Une question, mais, enfin l'autre ce sera plutôt pour la suite, c'est mentionné qu'on a un PV de nomination de directeur des études, tuteur enseignant et étudiant, mais autant qu'on ait l'information de qui effectue ce PV, j'imagine que les composantes feront des propositions qui remonteraient à la vice-présidence, et qu'on ait ces procès-verbaux...enfin, juste que les composantes aient l'information sur le circuit, et une remarque, le document qui nous est proposé, mentionne directeur des études, et il me semble que l'arrêté licence, parcours sup parle de directeur d'études qui concerne spécifiquement l'affectation des L1 et leur gestion, chose qui n'existait pas, parce que nous, c'est quelque chose qui nous a posé problème pendant longtemps, parce que les L1, gérer les L1, 400 ou 500 étudiants, c'est quelque chose qui est lourd et qui n'était pas identifié au niveau du référentiel, alors qu'il existe, au niveau du référentiel, la notion de directeur des études, qui concerne la gestion des études de L1 à la L3, et qui effectivement, en science, est conscient le directeur d'étude, il y a surtout des L1. Mais en théorie, le directeur des études, nous on a des fiches de postes, et je n'ai pas trouvé de texte qui est relatif à cela. Donc, le directeur des études, normalement, s'occupe des études de licences L1, L2, L3. Et coordonne l'action des responsables de convention. Et donc, j'ai essayé de me renseigner ailleurs dans les autres universités. Ils ont bien gardé les deux. Un directeur des études, et un directeur d'étude qui s'occupe spécifiquement des L1. Et donc, pour nous, cette nouvelle réglementation, remplit une demande qui émanait des collègues, de bien identifier deux postes de travail spécifiques, avec des missions spécifiques. Nous, on a élaboré en interne des fiches de poste, à titre indicatif, mais c'est vrai que si ce n'est pas harmonisé à l'échelle de l'établissement, cela complique un p'tit peu...

**M. le Président Eustase JANKY** – Si ce n'est pas harmonisé au niveau national, je vais faire le lien. Mais moi...

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Mais après, il faut que ce soit directeur d'études, ici, ça c'est sûr.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – En fait, Madame LEOPOLDIE a un document du ministère de la DGEIP, sur le plan étudiant, qui est sorti. Il parle aussi de directeur des études. Donc...Mais c'est directeur des études...

*(Discussions simultanées)*

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Il a bien précisé directeur des études de parcours sup.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, il y a une question en Martinique.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur (*inaudible*)

**M.** –pourquoi on ne fixerait pas un montant forfaitaire quelque soit la composition de la commission d'examen des vœux ? En le fixant, je ne sais pas, moi, à une heure pour (*inaudible*), deux heures pour une deuxième huitaine, et trois heures pour ...

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame COLLARD.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Si on doit le définir par personne, et par nombre de dossiers, c'est plus qu'un prorata du nombre de dossiers traités. Donc, voilà, il va falloir faire...

**M. le Président Eustase JANKY** – On va representer quelque chose en fonction de ce que vous avez dit aujourd'hui. Et au prochain CAC, on va...

*(Discussions hors micro)*

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Non, là je pense que ce qui a voulu être fait c'est globalement traitement par échelle, si je peux dire. Mais, voilà, la seule solution, c'est de faire comme cela. Nombre de dossiers étudiés.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Toujours sur le même sujet, Je comprends bien qu'il est...excusez-moi, juste une précision, avant de faire une mauvaise intervention. Quand on parle de tuteurs étudiants, il s'agit d'étudiants qui assurent des tutorats auprès d'autres étudiants ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Donc, je comprends bien la nécessité de les payer, mais je crois qu'ils ont un dispositif particulier pour prendre en compte les activités des différents tutorats étudiants qui s'appelle étudiant...je ne sais pas bien, mais ce dispositif existe...Je ne sais pas...je ne vois pas comment on peut l'intégrer, traiter cette mention-là dans ce tableau-là, comme cela (en hetd) ..... Et deuxième point, petite suggestion, c'est qu'effectivement, comme le suggérait Madame COLLARD, c'est préciser pour directeur des études des parcours aménagés pour distinguer les directeurs des études d'autres...

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Concernant les étudiants, en fait, c'est un équivalent. S'ils ont déjà participé à d'autres formes d'activités, s'ils sont déjà tuteurs pour autre chose, mais il fallait qu'on

arrive à isoler la participation des étudiants, à ce dispositif. C'était pour cela. Voilà, donc, il fallait bien les mettre quelque part. OK. Donc, j'ai bien compris ce point-là qui pose problème. On va réfléchir, parce que déjà j'avais senti le problème. On va réfléchir pour proposer autre chose. Monsieur MERIL avait posé la question, une question puis, Monsieur LETIN.

**M. Alex MERIL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Ce que j'aimerais savoir, c'est. « Est-ce qu'au niveau des commissions, il y a des nombres de personnes...dans ces commissions ? Est-ce que c'est arrivé ?

**M. le Président Eustase JANKY** – J'avais dit pas plus de cinq.

**M. Alex MERIL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Comment ?

**M. le Président Eustase JANKY** – J'avais dit pas plus de cinq collègues.

**M. Alex MERIL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Guadeloupe*) – Ce n'est pas..... Ce n'est pas...est-ce qu'il y a vraiment un nombre de personnes ? Cela veut dire que, moi, il me semble que c'est tant de personnes, tant de personnes. Comme cela on verra que...

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – En fait, les commissions sont déjà nommées pour cette année. Pour l'année 2019. Il y a un arrêté de nomination de création des commissions. Et en fait, je crois que c'est la colonne où vous voyez Président, et puis, dessous, un chiffre qui indique la composition...le nombre de membres de la commission. Donc, par exemple, en Guadeloupe, la commission administration/droit/science politique, il y a le Président et trois membres. En informatique, le Président et quatre membres. C'est cela Monsieur

*(Discussions hors micro)*

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – Donc, il y a des nombres, il y a des effectifs différents d'une commission à l'autre, pour des nombres de dossiers à peu près équivalents.

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà, donc, Monsieur LETIN.

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Alors, ce ne sont pas vraiment des observations sur ce document. Je suis d'ailleurs content qu'il existe un référentiel pour valoriser le travail des enseignants sur parcours sup. Mais je voudrais savoir s'il est prévu dans ce processus de valorisation, un référentiel pour les administratifs, qui éventuellement travailleraient également autour de parcours sup ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Non, pour l'instant, il n'y a en a pas de prévu. Ok, Madame ANTOINE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est juste une question de CA. Mais là où j'imagine qu'en fait, c'est simplement pour cela qu'on avance (inaudible). L'idée c'est d'avoir une quantification du cout du dispositif, et qu'après, enfin, on laisse au regard de l'impact du dispositif en question. Est-ce qu'on peut savoir si cette répartition convient à ce qui a été alloué spécifiquement par le rectorat pour cela ? On est exactement en dessus ? On a petit peu de marge ? Ou...Est-ce qu'il est possible de savoir s'il vous plaît ?

**M. le Président Eustase JANKY** – On a un peu de marge. On a...voilà.

**Mme Martine COLLARD** (*V/P CFVU Pôle Guadeloupe*) – En fait tout n'a pas pu être mis en œuvre. C'était vraiment un premier semestre d'essai, et il y a certains enseignements qui ne sont pas assurés. Parce qu'on manque de ressources pédagogiques.

**M. le Président Eustase JANKY** – Nous avons quand même fait la démarche auprès du rectorat pour identifier les enseignants qui pourraient venir nous aider au niveau de l'université. Les deux rectorats sont sensibilisés. En Martinique, je pense qu'il n'y a pas beaucoup de cours, surtout que la majorité des cours, je pense que ce sera effectué pas les collègues de la composante. En Guadeloupe, il y a peut-être plus de cours de soutien. Le recteur est sensibilisé. Mais c'est vrai que pour l'instant, on n'a pas beaucoup de remontées. Mais Parcoursup, ce n'est pas que l'université, il y a aussi le rectorat. Et le rectorat doit aussi se mouiller dans ce cursus. Monsieur CLERGUE.

**M. Manuel CLERGUE** (*CFVU Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, je pense que rien ne s'oppose à ce que nous votions sur ce document. Là, il y a deux, trois aménagements de mise en forme, et peut-être une question après sur le montant des heures individuelles par présence aux commissions d'examen de vœux, mais à ces deux ou trois modifications près, on peut tout à fait le voter.

**M. le Président Eustase JANKY** – Moi, je n'y vois pas non plus d'objection. On a pris l'engagement de revoir les équivalences Hetd pour les membres des commissions en fonction du nombre de dossiers traités par chacun. Donc, on va revoir ce point-là. Et on va essayer de répondre aux questions, qui ont suivies. Et surtout, ce sont des questions à la marge, ce ne sont pas des questions très importantes. Effectivement, je pense qu'on peut passer au vote de ce document. Madame COLLARD. J'ai dit qu'on va prendre toutes les remarques qui ont été faites. Voilà, s'il n'y a pas de question, on va passer au vote. Je dis bien qu'on prendra en considération les remarques qui ont été remontées par les collègues.

#### VOTE



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (4)

Qui vote contre ? (0)

En Martinique ?

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Trois abstentions.

**M. le Président Eustase JANKY** – En Guadeloupe une abstention. Merci beaucoup. Le point suivant : Examen et délibération sur la méthode d'attribution des dotations annuelles 2019 aux unités de recherches accréditées.

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà, donc, nous avons présenté un document au niveau du conseil d'administration, qui a été voté. Des remarques ont été faites par les collègues des commissions recherche. Ce que j'entends très bien. Ce que je peux proposer, aujourd'hui, dans la mesure où cela a été voté par le CA, c'est d'essayer de mettre en œuvre ce qui a été voté. Je ne dis pas qu'on va y arriver, mais d'essayer de mettre en œuvre. Les remarques qui ont été remontées ont été bien enregistrées. D'essayer de mettre en œuvre, et en fonction de ce qui va se passer, on pourra s'adapter. Je dis bien qu'on essaie de faire, et en fonction de cela, on va revenir. C'est un document, qui...c'est un document de travail qui...un document qui est intéressant. Mais c'est vrai que tout document peut avoir des faiblesses, et c'est au fil des mois et des années, qu'on peut retrouver les faiblesses, et intervenir. Je pense qu'il y a des critères qui sont clairement identifiés dans ce document. Il faut essayer de réviser, de les voir, de travailler avec, et voir les problèmes que vous rencontrez au niveau des commissions recherche. En fonction de ce que vous rencontrez, on va revenir. Voilà, je vous donne la parole. Si quelqu'un veut la prendre. Monsieur GROS.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Juste, Monsieur le Président, pour vous dire qu'un sentiment qui est à partager entre les deux, et les membres du CA me diront s'ils ne sont pas d'accord. Mais moi, je trouve un petit peu bizarre au niveau des CR que ce document ait été voté au CA, sans qu'il y ait eu l'aval au préalable des commissions CR par rapport à cela. Parce que du coup, et là le discours que vous avez là, les dossiers ont été quelque part (*inaudible*). Le document a été voté au CA, on ne pourra pas le modifier, et ça va être très compliqué à modifier. Et là-dessus, on a quand même un gros souci par rapport à la procédure qui a été mise en place. Parce qu'on est dans un statut, ce n'est pas si clair que cela. Dans la...je crois que c'est la ligne 24, il y a (*inaudible*). Le cadre stratégique n'est pas forcément celui (*inaudible*). Le cadre stratégique était effectivement vu au CA, mais les clés de détermination pourraient être discutées. Le travail qu'on a fait pour les commissions de recherche, en fait on aurait dû le faire en amont de la prise de décision par le CA. On ne se serait pas trouvé devant cette situation qui est compliquée, où il y a un document qui est voté, mais les commissions recherche n'ont pas été contactées avant, et n'ont pas pu faire leurs propositions.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GROS, je vous entends. Je vous entends, il faut avancer dans cette université. Maintenant, nous avons un cadre. Je vous demande de travailler sur ce cadre, et je ne suis pas fermé. Parce qu'une fois que vous aurez essayé de travailler sur ce cadre, en fonction des problèmes que vous rencontrerez, rien ne nous empêchera de revenir. Mais il faudrait déjà commencer à travailler dessus, pour me dire quels sont problèmes rencontrés.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – (*inaudible*) sur ces documents-là.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, mais il faut commencer à mettre en application le document. Là, vous avez travaillé là entre vous. Mais, là, vous prenez les collègues, vous prenez chacun en particulier, essayer de faire rentrer dans ce cadre. S'il ne rentre pas, il y a un problème, je reviendrai. Je n'ai pas pris ma décision, mais on va revenir en réunion.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande de parole en Martinique.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je ne suis pas fermé. Un document qui a été voté par le CA, je vous demande d'essayer de le mettre en application, et en fonction des problèmes que vous allez rencontrer, nous y reviendrons s'il le faut. Mais c'est un document qui est voté par le CA. Oui, en Martinique.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur DANIEL.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui. Je voudrais revenir sur ce que vient de dire mon collègue de la Guadeloupe, Olivier GROS. Nous avons été saisis de ce document, par un courrier émanant de vous, Monsieur le Président, en date du 23 octobre 2018, si mes souvenirs sont exacts. Et nous avons réuni les deux commissions de la recherche polaire, et par la suite, organisé une réunion conjointe, des deux commissions. Et nous en sommes arrivés, effectivement, à ce constat. A savoir que ce document, et Monsieur le Président, vous l'aviez peut-être déjà sous-entendu à travers vos propos, ce document est apparu, moins comme cadre stratégique que comme une méthode de calcul, pour tout comme une feuille de calcul Excel qui laisse une très faible marge de manœuvre aux commissions de recherche pour arbitrer. Dès lors, il est difficile d'entrer dans ce cadre-là. D'autant plus que ce document comporte un oxymore, dont l'Université des Antilles, à travers ses administrateurs, pourra revendiquer à titre exclusif la paternité. Il est, en effet, proposé de prendre en compte le nombre de membres de l'unité, « non producteurs, mais actifs en recherche », à charge pour le conseil académique restreint aux enseignants de définir officiellement la notion de « *membre non produisant, mais actif en recherche* ». Là, commencent assurément les premières difficultés. Nous vous avons informé à la suite des réunions auxquelles je viens de faire référence. Nous avons été dans l'incapacité de définir cette nouvelle notion que je qualifie d'oxymore « *non produisant, mais actif en recherche* ». Donc, il faut se pencher ne serait-ce que sur cela, pour sortir de cette situation. Et nous avons commencé, à travers le document que vous avez sous les yeux, à faire des propositions, pour arriver à une solution satisfaisante, permettant de mettre en place un dispositif d'allocation des moyens pour financer les recherches. Donc, vous voyez bien qu'il ne s'agit pas de remettre en cause, et à un aucun moment, les membres des commissions de la recherche ont considéré qu'ils avaient une compétence pour le faire, de remettre en cause un document qui a été validé par la CA. Simplement, nous avons attiré l'attention sur le fait qu'il s'agissait d'un cadre, si on peut parler de cadre, extrêmement rigide, qui s'apparente d'ailleurs, je dirais presque à une sorte de carcan, dans lequel il est très difficile de se glisser. Nous avons souhaité attiré l'attention là-dessus. Voilà.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est bien pour cela, Monsieur DANIEL, que le cadre doit être assez rigide, parce qu'en fait, la porte est ouverte à tous, et on n'arrive pas à bien comprendre comment cela fonctionne. Moi, j'ai un fonctionnement, des modalités de fonctionnement, même si c'est rigide, quitte à ce que lors de l'utilisation du document que vous vous rendez compte qu'il y a un souci, que vous me posiez la question à ce moment-là. Maintenant, vous n'avez pas encore essayé. Personne n'a essayé de le faire. Vous avez des critères, qui sont précis. Il y a effectivement des collègues qui travaillent, qui ne produisent pas, qui sont là, qui participent à de nombreuses recherches mais, qui ne produisent pas eux-mêmes. Je pense que ça a quand même ses leçons. Vous avez des critères qui sont rémunérés, il faut essayer de rentrer dans les critères, et dans un deuxième temps, si vous ne rentrez pas, vous me dites. On va revoir le projet, le document. Mais on ne peut pas, aujourd'hui, dire que d'entrée de jeu, un document...on n'a pas essayé de travailler sur le document, on n'a pas du tout essayé et on veut déjà l'amender. On veut l'amender, juste le document qui a été voté par le CA. Avant de l'amender, il faut que j'aie suffisamment d'éléments pour l'amender.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention, Madame PAJARD.

**Mme Anne PAJARD** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Bonjour. Je me permets d'intervenir, notamment au sujet des structures fédératives. Donc, effectivement, c'est un problème majeur qui nous a interpellés. Donc, la problématique effectivement, de l'attribution d'une dotation de fonctionnement plafonnée, sans tenir compte de leurs objets, ou de critères ou de politique stratégique, semble extrêmement problématique, et de nature à compromettre l'existence de certains projets. Donc, je tenais simplement à le rappeler. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. D'autres questions ? Monsieur GROS.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Par rapport aux structures fédératives, comment ce poste est justement, comment c'est fait ? Parce qu'on avait deux FED notamment, qui avaient des montants qui étaient de 40 000 € selon les montants, et elles fonctionnaient par rapport à cela ? Je ne sais plus si c'était dans un document où on parlait des attributions des équipes de la

recherche, il fallait faire attention à ce que ces montants ne soient pas inférieurs à ce qu'il y avait les années auparavant. Est-ce que pour les frais, on pratique cette même règle-là ? De manière à ne pas diminuer les besoins qui sont réels, et ne pas ramener les frais qui étaient à 42 000 €, et ramener d'un seul coup à...enfin, pas plus de 20 000, ce qui va effectivement créer de gros soucis prochainement sur ces frais. Comment est-ce qu'on procède par rapport à cela ? Effectivement, on fait quoi pour les avis ? Est-ce qu'on applique les nouvelles règles et qu'on ne soit pas demain... et qu'on soit à minima sur ce qu'il y avait avant pour le fonctionnement de ces frais ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY.

**M. Michel GEOFFROY** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Monsieur le Président, j'avais participé à la réunion conjointe des deux commissions de la recherche, et il y avait eu une discussion sur les structures fédératives, et une proposition que j'avais faite, je crois, et qui avait recueilli l'assentiment de certains, c'était que les structures fédératives qui sont mises en difficulté, par rapport à cette décision, devraient faire remonter au Président un argumentaire, justifiant des frais incompressibles de tout ce qui est indispensable à la structure, pour qu'elle fonctionne. Et à partir de cela, s'il est effectivement constaté, qu'il n'y a pas moyen de fonctionner avec les montants qui sont annoncés, de dialoguer pour que fin mars, début avril, le CA puisse voter une rallonge de la structure en question. Et ce qui me (*inaudible*), cela se fait par le biais de la communication. C'est de démontrer d'abord qu'on a un besoin, de le justifier, et avant d'être en situation de péril financier, que l'établissement puisse abonder des structures en question, si elles ont vraiment besoin. Mais, encore faut-il démontrer qu'on a des charges incompressibles. Ça, je pense que ce n'est pas difficile, normalement. Voilà, donc, il peut ne pas y avoir de rupture de fonctionnement, si les charges sont réelles.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention de Madame PAJARD.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame PAJARD.

**Mme Anne PAJARD** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je voulais ajouter, merci, que j'étais personnellement à m'occuper de la structure fédérative, donc, j'adhère totalement à la proposition de Monsieur GEOFFROY. Puisqu'effectivement, l'argumentaire tout à fait financier des besoins...enfin, on a l'habitude pour un traitement rectificatif des besoins et des dépenses etc. Simplement, le document tel quel, s'il n'est pas modifié, quelque part, il me semble empêcher le CA de faire, puisque c'est cette cible qui ne peut excéder vingt mille euros, et c'est un document qui est voté et validé. Donc, c'est pourquoi, il me semblait avoir compris Monsieur GEOFFROY, que vous étiez d'accord avec l'idée que ce document, justement, puisse être soumis à la modification, pour que cela n'empêche pas ce type d'évolution sur des ajustements qui ont été proposés, qui peuvent sembler pertinent, et ont fait l'objet d'une analyse de l'ensemble des élus, et des personnes qui étaient présentes ce jour-là.

**M. Michel GEOFFROY** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est évidemment un corollaire de...si jamais le conseil d'administration, à la lumière des éléments qui sont remontés au Président, décide de rallonger la dotation des structures fédératives, le corollaire de cette décision est la modification du document qu'on a sous les yeux. Maintenant concernant la dotation des structures fédératives, puisqu'ils ne peuvent pas se contredire. Mais c'est la même instance, donc, ce sera au moment, de la même façon que si, comme le Président vient de dire, après expérimentation réelle, du cadrage qui a été donné, on constate qu'il y a des difficultés majeures, voilà des problèmes majeurs. Mais là aussi, le document, devra être corrigé par le conseil d'administration, mais cela nécessite qu'il ait des éléments pour pouvoir modifier, parce qu'une modification qui n'est que théorique, pour l'instant, on ne sait pas finalement, si elle nous entraîne dans une bonne ou une moins bonne direction. Donc, tant qu'on n'a pas vu les effets, on ne peut pas savoir comment les corriger, donc, il vaut mieux essayer déjà de mettre en œuvre ce document, et ensuite on corrigera, que ce soit pour les structures fédératives, pour les équipes de recherche, tout ce qui doit l'être. Mais il faut bien commencer pour savoir si ça marche ou pas.



**M. le Président Eustase JANKY** – D'autres questions ? Monsieur LETIN.

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Ils ont fait quand même un travail monstrueux, sur différentes réunions. Et ils ne remettent pas en cause le document. La preuve en est c'est qu'un amendement qui ne reprend que quelques lignes du document. A la fois au CA, maintenant de se positionner sur la pratique du budget, la faisabilité de ces critères qui ont été mis à plat par la commission de recherche. Je pense qu'à mon sens, on peut éventuellement voter, aujourd'hui, sur cet amendement, quitte à ce que le CA, tranche en faveur ou pas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur LETIN, on n'a pas essayé de mettre ce document en pratique, on veut déjà l'amender. On ne le met pas en pratique. Et si on rencontrait des soucis, à ce moment-là, on va amender dans un deuxième temps. Essayez de le mettre en pratique. Vous avez un document qui est devant vous, le document est clair. Peut-être que vous aurez des difficultés, mais quand vous allez rencontrer les difficultés, vous allez les faire remonter, et puis, on reviendra sur celui-ci, et puis, on fera remonter au niveau du CA. Mais je ne peux pas vous présenter un dossier au CA, voté par le CA, et tout de suite l'amender, alors que vous ne l'avez pas mis en pratique. Je suis prêt à revenir dessus, mais pas aujourd'hui. Les informations que vous avez fait remonter, les craintes que vous avez, je les ai bien enregistrées. Je ne dis pas que je vais les oublier, mais essayez de mettre en pratique, et dans un deuxième temps, on va revenir. Madame JONVILLE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai du mal à comprendre un petit peu votre positionnement, parce que justement, l'idée d'avoir ces échanges-là, il est de permettre de tenir compte d'un maximum d'avis. Les commissions recherche ont estimé dans l'ensemble qu'elles auraient pu être consultées avant le vote en CA. Comme cela n'a pas été fait, elles ont été relativement conciliantes en disant, non, c'est déjà voté, ce qu'on va faire pour ne pénaliser personne, et puis pour optimiser le fonctionnement de l'établissement, c'est de proposer des modifications, vraiment dans une logique de permettre le fonctionnement, et puis, même si de toute façon, ce qui est retenu c'est que ce qui est évoqué par le CA, de fait, cela prive la commission recherche de son rôle de conseil et d'orientation. Ce qui est particulièrement frustrant et dégradant.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention, Madame SMITH-RAVIN.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, madame SMITH-RAVIN.

**Mme Juliette SMITH-RAVIN** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je partage entièrement ce que vient de dire la collègue de Guadeloupe. Parce qu'effectivement, j'ai l'impression qu'on travaille dans le sens inverse, et que là, vraiment les deux CR se retrouvent comme des chambres d'enregistrement. Donc, je l'avais déjà dit lors de ces réunions, et là ça a l'air de se confirmer.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien, une question de Monsieur GROS.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Oui, Monsieur le Président, qui est-ce qui va faire ces calculs pour les différentes équipes ?

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est vous-mêmes, les vice-présidents de CR, qui êtes chargés de cela.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Là, pour le coup, on va être là-dessus ? (*inaudible*).

(*Rires*)

**M. le Président Eustase JANKY** – Mais oui, mais Monsieur GROS, à un moment donné, il faut qu'il y ait une orientation qui est donné par l'établissement. L'établissement donne une orientation, on met en

pratique, si des problèmes sont rencontrés j'interviens. Si, effectivement, vous rencontrez énormément de problèmes, à ce moment-là, je reviendrai pour qu'on puisse amender le document. Pour l'instant, on n'a pas tenté, on veut l'amender. Essayez de mettre en pratique et en fonction des problèmes que vous rencontrez, je peux l'amender. Aujourd'hui, je vous demande d'essayer de tenter de mettre en pratique ce qui a été lu, ce que nous avons voté. Ce n'est pas fermé, je peux revenir. Je peux revenir, mais pas aujourd'hui. Démontrez-moi d'abord pourquoi ça coince quelque part, et dans un deuxième temps, je reviendrai. Monsieur LETIN.

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Nous avons déjà argumenté, nous avons déjà précisé que pour les FED cela pose un problème. Donc, c'est pour moi, à mon sens, déjà argumenté, ne serait-ce que sur ce point-là.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention de Monsieur DANIEL, puis de Madame PAJARD.

**M. le Président Eustase JANKY** – Je crois que Monsieur GEOFFROY avait donné la réponse pour les FED. Madame PAJARD.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur DANIEL.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur DANIEL, pardon.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je reprends à mon compte les remarques qui ont été faites par les différents collègues qui se sont exprimés sur la question, et à titre personnel, encore une fois, sauf si les mots ont un sens auquel je ne peux pas accéder moi-même, la notion, « *de nombre de produisant actif en recherche* » m'est totalement étrangère, et je ne vois pas comment on peut opérer les calculs sur une telle base. Ça c'est un premier point. Le deuxième point, je maintiens que le document qui nous a été proposé, présente une très faible dimension stratégique. Il ne s'agit pas d'un cadre stratégique, mais d'une feuille de calcul qui n'est pas mise en phase avec la politique scientifique de l'établissement. Et donc, à partir de là, je ne vois pas comment je peux me positionner à partir d'un tel document.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention de Madame PAJARD.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame PAJARD.

**Mme Anne PAJARD** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Substantiellement, effectivement, dans le même temps, c'était d'un côté les CR ont considéré, je pense, concrètement, que leurs prérogatives avaient été donc prises par le CA. Le CA devait fixer le cadre stratégique, et les CR la répartition, donc les clés de répartition, dans le cadre politique. Donc, un cadre stratégique par rapport à la politique de site, donc, des éléments stratégiques, c'est quand même des grandes informations à corriger et ensuite que le CA applique. Dans l'art. 24, donc, clairement la prérogative de la répartition. Donc, c'est vrai, que bon, il n'y avait pas de compte rendu au moment où le CA se produit, des CR, que vous ayez conscience du climat dans lequel travaillent de nombreux collègues, comme Monsieur GROS, par exemple, ont vraiment tenté une conciliation avec la position de la plupart des élus. Et c'est quand même extrêmement clair, parce qu'il faut respecter le rôle des élus et des instances. Et donc, je trouve vraiment dommage que cette position qu'ils ont permis d'adopter cette conciliation qu'ils proposent ne soit pas suivie aujourd'hui.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. J'ai écouté, j'ai entendu tout ce que vous avez dit. Je vous demande tout simplement d'essayer de travailler sur le document, et en fonction des problèmes que vous rencontrez, (*inaudible*) en sachant que ce document, même s'il n'est pas parfait ; il n'est jamais parfait. Le document n'est jamais parfait, il y aura toujours de petites questions. Et je pense que je suis prêt à revenir

dans un deuxième temps, amender le document, en fonction des problèmes que vous rencontrez. Pour l'instant, on est au stade de discussion, on n'a rien essayé de mettre en application. On en discute. Essayez de mettre en application, c'est-à-dire pour rendre compte des problèmes que vous rencontrez. Comme cela, je peux revenir. Là, aujourd'hui, je ne peux pas, je peux juste dire que je vais amender ce document, quand on n'a rien essayé. Madame...on a arrêté la discussion.

**Mme** – Donc, si j'ai bien compris, la proposition avec les modifications qu'on a dans la pochette là ne sera pas opérationnelle et l'ancienne version demeure opérationnelle. Et donc, si on prend le cas spécifique des FED, vraiment on sait déjà que cela va bloquer. Donc, demeure la mention, « *celle-ci ne peut excéder 20 000 €* », et il est entendu, entre nous, que potentiellement, cette limite de 20 000 €, ce plancher peut être réexaminé, en fonction des besoins que les responsables de FED auront à discuter. Enfin, j'essaye de revoir qu'est-ce qu'on lance comme cela. Et après, pour le reste, les ajustements seront effectués en fonction des besoins justifiés ? C'est cela un peu l'esprit de votre proposition ?

**M. le Président Eustase JANKY** – L'objectif, c'est vraiment de comprendre ce qui se passe au niveau des recherches. Pour l'instant, il n'y a pas de règle. aucune règle n'a été faite, cela fait deux ans, bientôt, que je suis Président de cette université. Ce document aurait été édité par les deux commissions recherche. Je n'ai pas de réponse à deux ans de mandature. Il fallait bien que je propose quelque chose. Là, j'ai proposé quelque chose. On va travailler sur ce que j'ai proposé, et puis on verra les problèmes rencontrés. En fonction des problèmes rencontrés, je ne sais pas, je peux revenir sur certains points. Mais dites-moi déjà quels sont les problèmes que vous rencontrez.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, mais, ce n'est pas pratique. Là, vous travaillez sur un document. Oui, Monsieur GROS

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je ne comprends pas Monsieur le Président, sur ce point-là. Les conditions sont réunies, et on sait que ce n'est pas la peine de rentrer en pratique. Par exemple, on peut prendre l'argument des producteurs, enfin, des non producteurs inactifs, on ne sait pas à quoi cela correspond. Donc, même si on le met en pratique, on ne saura pas comment remplir cette case. Donc, quand on remplit, on met...

**Mme** – Donc, la CR ne la remplira pas.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – La CR ne la remplira pas. Déjà on s'est réuni, et on sait qu'on ne pourra remplir cette case. Quand vous nous dites, faites un essai et on verra, mais on sait déjà qu'on va perdre du temps, pour aller vous redire dans un certain nombre de temps, cette case-là ne marche pas. C'est là que j'ai du mal à comprendre.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY.

**M. Michel GEOFFROY** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Merci Monsieur le Président. Encore une fois, pour avoir assisté à la réunion des commissions de recherche, la réunion conjointe, il me semble qu'on a eu des discussions sur ce point. Donc, là, il n'était pas question d'oxymore à cette époque, mais plutôt de définir la subtilité entre des gens...Là aussi, la notion est à définir par les CR, donc, la notion de producteur. Donc, quel est le niveau qu'on demande pour être producteur, le genre de médiations que l'on a, le nombre d'activités et de recherches diverses et variées, donc cela c'est quelque chose qui reste totalement à définir. Et en deçà de cette notion de producteur, les personnes qui n'arriveraient pas à ces critères et qui seraient tout de même actifs, et qui justifieraient d'une activité qui soit visible en recherche. Donc, pour ma part, en tant que directeur de laboratoire, c'est vrai que les personnes qui ne sont pas actifs réellement, qui ne sont pas producteurs, sont un peu de ... restent à l'époque, on n'en tient pas spécialement compte dans les attributions financières, mais si cela a été voté comme cela, je pense qu'il

y a quand même une marge entre quelqu'un qui ne fait absolument rien, quelqu'un qui a une activité très soutenue, il y a quand même un milieu entre les deux, notamment, pour se positionner en fonction de la recherche suivant certains critères. Il doit être très compliqué de mettre en place une réponse. Donc, ce sont des niveaux, ce sont des degrés, peut-être d'investissement dans la recherche. C'est peut-être ce qu'il faut comprendre. Donc, après...si c'est trop compliqué à mettre en œuvre, il faudra le justifier pour que le CA puisse annuler ce critère, si ce n'est vraiment pas faisable, puisque ça ne semble pas faisable.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame JONVILLE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Et donc, on prend un risque, effectivement, si ce n'est pas faisable, le risque principal qui a été évoqué dans les CR, c'était justement, que les budgets ne puissent pas être calculés de façon suffisamment équitable etc. et que sans faire durer cela en début d'année, on rapporte la dotation. Et donc, ce risque, c'est ce que personne ne veut, c'est que les montants ne puissent pas arriver sur les comptes, au mois de janvier, (*inaudible*), parce que cela va nous empêcher de fonctionner correctement. Et donc, là on s'efforce de nouveau à faire l'expérience. Et en plus, sur la forme, le point étant à l'ordre du jour, on s'attend à procéder à un vote, et donc là, vraisemblablement, on ne procédera pas à un vote, puisque l'ensemble des dossiers qui a été désigné a été voté en CA et la CR sera sollicité uniquement pour faire appliquer quelque chose auquel elle n'a pas participé. Donc, elle ne comprendra pas, et qu'elle mettra effectivement (*inaudible*). J'ai du mal à comprendre la procédure.

**M. Michel GEOFFROY** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Juste pour la question du retard soulevée par Madame JONVILLE. Je pense qu'il est assez simple, vu que les données sont les mêmes quelque soit ce qu'on choisi de faire ou pas. De faire des simulations, puisqu'une fois qu'on a récolté l'ensemble des données, on peut essayer de faire un calcul, sans cette question, éventuellement si elle pose problème, et un calcul avec si on arrive plus ou moins à déterminer des personnes actives en recherche et non produisant. Et, si on n'y arrive pas, on fait le calcul sans, et puis après de toute façon, s'il y a eu un problème, cela remontera en conseil d'administration qui prendra ses responsabilités. Mais, il n'y aura pas de retard dans la dotation des laboratoires, ça, je ne pense pas.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention, Monsieur L'ETANG.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur L'ETANG.

**M. Gerry L'ETANG** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui. Bonjour Président, bonjour à tous. Je voudrais intervenir en qualité de co-responsable de MANIOC. Donc, nous fonctionnons, notamment, avec une dotation de 40 000 €. 42 000 € pour être plus précis. Si nous passons de 42 000 à 20 000, je ne sais pas comment on fera. Donc, je vous dis d'emblée, que cela pourra être un problème, un gros problème pour nous. Et, enfin, je voulais qu'on me raconte, tout cette manière de division de la recherche et en matière de vulgarisation de la recherche à l'UA, cela me semble vraiment considérable. C'est une des réussites incontestables de l'Université des Antilles, qui est appréciée partout, notamment par la DNM. Donc, je ne comprends pas qu'on veuille nous diminuer de plus de moitié notre dotation. Je ne vois pas comment on l'a (*inaudible*), avec 20 000 €, comment on va passer de 42 000 à 20 000. Mais vraiment je ne vois pas. Donc, je tenais à le dire, et si on peut revoir cela, vraiment, ce serait bien vu. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien. Donc, (*inaudible*). Il y a un document qui est voté, je vous demande de le mettre en pratique. Et les problèmes que vous rencontrez, vous me les faites remonter, et de cela, je verrai ce qu'il faut faire avec. Monsieur GEOFFROY, vous avez dit que faire des simulations. En fonction des simulations, je verrai comment revenir. Je ne vais pas, aujourd'hui, déjà que j'ai un document qui a été voté par le CA, je l'amende déjà. Mettez en pratique, et en fonction des problèmes que vous rencontrez, je verrai. Je verrai, je vais revenir. Et puis, vous savez que les personnes qui vous disent je travaille, je travaille, je fais beaucoup de choses, c'est le moyen aussi de voir comment certains travaillent. Ce qu'on fait, c'est l'occasion de voir ce qu'on fait au niveau des laboratoires de recherche. Je

pense que là aussi, dans les frais de déplacement, est-ce que tous les déplacements qu'ils ont faits, ont été pris en considération dans le cadre de la recherche ? Est-ce que c'est vraiment de la recherche ? Moi, j'ai vu les déplacements effectués, qui sont à charge forcément dans le cadre de la recherche. Moi, je les prends comme cela, et j'ai envie de savoir, c'est l'occasion de savoir pour moi de savoir comment cela se passe au niveau des laboratoires de recherche, au niveau des fédérations. C'est important. Donc, moi, je dis qu'on a dressé un cadre de travail. Vous travaillez et si vous n'arrivez pas à tenir, je ne suis pas fermé, je suis prêt à la discussion. Maintenant, vous travaillez dessus, et tous les problèmes que vous rencontrez, lors d'un prochain conseil, on peut revenir, et en rediscuter. Des fois, même avant les conseils, je peux répondre au téléphone. Et essayer de voir ce qu'on peut faire. Mais aujourd'hui, nous avons un document qui est voté, je vous demande d'essayer de le mettre en application. Et, effectivement, tous les documents qui sont votés ne peuvent pas être mis en application, tels qu'ils sont votés. De temps en temps, il y a des remarques qui sont faites, et moi, je ne suis pas fermé, je suis prêt à revenir sur les remarques qui sont faites. Si à un moment donné, on a de gros problèmes, rien ne m'empêche de revenir sur les problèmes que vous rencontrez. Voilà. S'il n'y a pas de question, on va passer au point suivant. Monsieur DAVID.

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – Le document 2019 reprend le document 2018, avec de très légères modifications, qui sont essentiellement dues à l'actualisation des dates, qui ont été modifiées par les commissions de recherche.

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà. Est-ce qu'il y a des questions sur ce document ?

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une question de Monsieur DANIEL.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui. Une question faisant le lien avec le point précédent. Serait-il possible d'avoir une idée de l'enveloppe globale attribuée au financement de la recherche au titre de l'exercice budgétaire 2019 et de la répartition entre la dotation destinée aux laboratoires d'un côté, et puis de l'autre, la dotation qui sera consacrée à l'appel à projets ?

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – Le conseil d'administration ne s'est pas encore prononcé sur le budget 2019, donc, tout ce qu'on peut faire c'est de nous reporter à la répartition qui est prévue dans le cadre stratégique du financement de la recherche qui prévoit 75 % du montant total pour les unités de recherche, 20 % pour les CR et 5 % pour les BRS et donc, la diffusion de la recherche. A ce stade, c'est une information (*inaudible*).

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur DANIEL.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Ce qui pose immédiatement une difficulté. Là, nous sommes paralysés, parce que compte tenu de la faiblesse de l'enveloppe, et je m'exprime sur la base de l'expérience de l'an dernier, nous sommes obligés de procéder à des ajustements en réunion, pour pouvoir attribuer des moyens au quotidien de ressources (*inaudible*). Concrètement, cela veut dire, Monsieur le Président, qu'aujourd'hui, on ne peut rien faire. Cela nous semble (*inaudible*).

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, Monsieur DANIEL, vous dites qu'on ne peut rien faire, vous ne pouvez rien faire aujourd'hui, mais dans peu de temps, vous allez pouvoir travailler. Le conseil d'administration va se réunir dans très peu de temps, dans cinq ou six jours, on va se réunir. Le 27 de ce mois, on va se réunir. Donc, vous allez pouvoir travailler rapidement. Je rappelle que ce document, quand même, Monsieur DAVID, c'est la commission recherche qui a travaillé dessus.

**M. Jean-Charles DAVID** (*Responsable administratif*) – Ce sont les commissions de recherche qui ont actualisé le document, puisque c'est à partir des critères de l'année dernière.

**M. le Président Eustase JANKY** – Donc, c'est vous qui avez travaillé dessus. On n'a fait que mettre en écriture ce que vous avez dit.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, Monsieur GROS.

**M. Olivier GROS** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Pour répondre à Monsieur DANIEL, si on a 150 000 €, 100 000 €, 50 000 €, on ne peut pas afficher un plan de système. C'est la toute la question en fait. Si on savait dès aujourd'hui, qu'on a par exemple que 100 000 au lieu de 160, il y a peut-être des points où on va dire que ce n'est même pas la peine de nous présenter, parce qu'on sait qu'on ne pourra rien donner par rapport à cela, sinon...Je pense que c'est dans ce sens-là que Monsieur Justin DANIEL pose cette question. Est-ce qu'on ne va pas arriver un moment, se dire est-ce qu'on garde les six ou sept points, ou est-ce que déjà on enlève, ne pas laisser perdre du temps au laboratoire à préparer des éléments pour tel ou tel article, sachant qu'on ne pourra pas la doter, parce qu'on n'aura pas de financement. C'est juste dans cet ordre-là.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur LETIN.

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je souhaiterais rajouter à ces éléments-là, qu'effectivement, les critères qui permettront de valider justement, quels sont les enseignants chercheurs qui ont droit à des actions, qui ont droit à ce qui va être validé, j'aimerais savoir si chacun de ces enseignants seront informés individuellement de ces cas-là ? Parce qu'en général, cela passe par les laboratoires, il y a un parcours, un cursus, un processus qui fait que parfois, cela n'arrive pas jusqu'à l'enseignant chercheur. Je voulais juste avoir (*inaudible*), pour que cela puisse arriver jusque-là. Individuellement.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que cela va aussi dans les recherches ?

**M. Michel GEOFFROY** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai une question concernant un document dans l'encadré des élus. Il est mentionné que seules les demandes en attente des équipes et des chercheurs ayant déposé leur publication depuis 2016 sur les interfaces seront prises en compte. J'aimerais savoir ce qu'on entend par chercheur, parce qu'à priori, nous avons principalement des enseignants chercheurs ici, et des doctorants, même s'il y a quelques chargés de recherche, je pense à l'université, mais enfin, globalement ce sont des enseignants chercheurs. Et concernant les doctorants, est-ce qu'ils sont compris dans ce qu'on appelle donc des chercheurs ? Puisqu'il peut arriver à un contenu des délais de publication qu'un doctorant n'ait pas de publication déjà sur HAL, parce que ses travaux sont en cours, sont soumis, etc. Et est-ce que pour autant, cela veut dire qu'il est exclu de tout financement ? Parce qu'en deuxième année, avoir un article déjà publié dans une revue en face, ce n'est quand même pas forcément problématique pour tout le monde dans toutes les sections du CNU. Donc, voilà. Donc, ma question c'était est-ce que dans ces termes de chercheur on inclue les doctorants aussi, et on leur applique la même règle qu'avant des publications sur les HAL, sachant que l'éditeur n'est pas encore (*inaudible*) ?

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, les deux. Peut-être que quelqu'un peut répondre à cette question ? Monsieur GROS. Est-ce que tu peux répondre à cette question ?

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Alors, je peux répondre.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Une demande d'intervention, Monsieur DANIEL.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Je vais répondre d'ailleurs aux deux questions qui ont été posées. Celle de Monsieur LETIN tout d'abord. Monsieur le Président, c'est le rôle des CR, mais surtout celui des directeurs d'unité de recherche que de porter systématiquement l'information auprès des membres de leurs unités. S'agissant des questions posées par Monsieur GEOFFROY, on entend ici par chercheur les chercheurs des organismes de recherche. C'est très clair. En réalité, dans les unités de recherche, il y a trois catégories de membres, sur lesquels se fondent nos instances d'évaluation. Il y a d'une part, les enseignants chercheurs, d'autre part les doctorants et les post-docs, et pour les UMR, les chercheurs (chargés de recherche ou directeurs de recherche). S'agissant particulièrement des doctorants, il y a dans l'appel à projets des dispositifs de financement les concernant directement, notamment pour les stages effectués dans le cadre de l'élaboration de leurs thèses. Et l'attribution des moyens dans ce genre de circonstance n'est absolument pas subordonnée à la publication d'articles. Donc, cette exigence s'adresse exclusivement aux chercheurs et aux enseignants chercheurs tels que je viens de définir ces catégories.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY.

**M. Michel GEOFFROY** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Juste, je pense qu’il faudrait donc, peut-être légèrement aborder l’encadré, puisqu’on parle des demandes émanant des équipes, bon, c’est un peu vague, et des chercheurs, puisque cela a l’air de concerner finalement tout le monde, puisque les doctorants sont dans les équipes, au même titre que les enseignants chercheurs, donc, il ne faut pas penser que cet encadré ou écrit en gras, bon... le mot attention, semble vraiment attirer notre attention parce qu’il y a un « T » supplémentaire. Donc, c’est cela, il faut peut-être préciser, à un moment donné, alors peut-être après dans la rubrique doctorant, que les doctorants ne sont pas soumis à cette demande. Parce qu’après, ça risque de leur poser une difficulté. Effectivement, c’est bien de vous être donné (*inaudible*) de faire tout à fait d’accord de faire redescendre l’information, mais cela n’empêche pas, éventuellement, qu’on puisse déposer ces documents sur le site de l’université. Donc, sans avoir un usage excessif des listes de diffusion, on peut tout simplement mettre ces éléments à la disposition de tous sur le site web de l’Université des Antilles. Merci.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame JONVILLE.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Ça pourrait être effectivement intéressant de l’ajouter sur le site de l’Université. En revanche, si l’idée d’attirer l’attention de tout le monde sur la nécessité de publier sur HAL c’était d’accompagner justement les démarches de la (*inaudible*) dans le travail pour rendre plus visible le travail de recherche au sein de l’UA, on peut quand même mettre le ou les encadrants, doivent apporter ces démarches-là, si on veut mettre la pression. Puisque c’est l’objet de ce point-là, c’est de mettre la pression sur tout le monde, pour que chacun fasse des efforts pour aller mettre ces informations sur le web. Donc, l’étudiant lui-même, peut ne pas être soumis à cette contrainte-là, mais, l’un de ses encadrants au moins doit avoir fait cette démarche-là. C’est peut-être dur, mais franchement c’est cela.

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur GEOFFROY.

**M. Michel GEOFFROY** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je trouve que c’est très dur, parce que là, si vous avez un encadrant récalcitrant, et il y a en a, c’est son étudiant qui va en faire les frais.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Et, il n’aura plus d’étudiant, et il va peut-être recommencer à réfléchir (*inaudible*).

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce que c’est sûr qu’il n’aura plus d’étudiant ? Ça n’est pas sûr.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je pense que oui. Les étudiants se passent le mot entre eux.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Nous ne vous entendons pas.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame JONVILLE, micro.

**Mme Sophie ANTOINE-JONVILLE** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – Je disais juste que je pense que si effectivement un jour, un étudiant dans une équipe se retrouve pénalisé par cela, l’information va circuler très très vite, et les demandes d’encadrement par rapport à ces enseignants-là, vont vite se tarir, et donc, je pense que chacun en est conscient, et c’est dans ce sens-là que c’est un moyen de pression fort. Mais je comprends que ce soit peut-être perçu comme (*inaudible*) pour la communauté.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu’il y a d’autre question ? S’il n’y a pas de question, est-ce qu’on peut passer au vote.



**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – J'ai juste observé qu'effectivement, c'est un document qui était mis à jour selon les dates selon l'année. Effectivement les années qui sont affichés dans le document partout. Il y a une chose qui m'interpelle, il y a quand même également des choses qui ont été retirées, notamment, la dernière partie que vous ne voyez pas, mais qui est sur celui de 2017, et qui dit, je cite : « note générale : l'attribution des crédits pour l'ensemble des publics sera effectuée en fonction et dans la limite du montant global consacré à l'appel à projet recherche. » J'aimerais savoir pourquoi cette partie-là a été retirée ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Ce sont les dispositions de recherche de travail sur le document.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur DANIEL.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Oui, bon. Monsieur LETIN, ça a été retiré, mais cela reste en vigueur. Peut-être que cela va venir en le disant.

(Rires)

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Mais, il est vrai... il y a à titre personnel, (*inaudible*), de le dire, puisque c'est quelque chose, comme je l'expliquais tout à l'heure, auquel on ne pourra pas se soustraire.

**M. le Président Eustase JANKY** – Est-ce qu'on peut voter ce document en l'état ou alors après y avoir apporté les petites modifications ?

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président, pour répondre à la remarque de Monsieur GEOFFROY, on peut simplement mettre ainsi « seules les demandes émanant des équipes et des enseignants chercheurs et des chercheurs » ayant déposé leur publication de 2016. Là c'est très clair. On ne parle pas des doctorants, puisqu'ils sont pris en charge dans la rubrique 2.1. L'attribution de missions à un doctorant n'est donc pas subordonnée à un dépôt dans HAL.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Donc, on va ajouter enseignant et enseignants chercheurs. Ok. On va passer au vote. Monsieur LETIN.

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – C'est juste une observation sur les... Normalement, le document aurait dû être modifié sur l'année, et je vois que sur la page 1, modalités et financement et, celles-ci sont susceptibles d'être ajustées. Mais les années sont restées identiques entre celui de 2017 et 2018. Est-ce que c'est normal ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Monsieur ...

**M.** – Attention, des montants prévus pour les demandes en 2018, ça c'était pour les projets de 2017, et pour le projet de 2019, c'est resté la même année. Il y a un décalage d'année après à réajuster dans ces paragraphes-là.

**M.** – Et les études de recherche ?

**M.** – Dans l'appel à projet de recherche de 2017, on mentionnait déjà les années 2018, 2019. Dans l'appel à projet 2019, on reprend exactement les mêmes années. Or, le document change normalement les années, puisque c'est un nouveau projet.

(Discussions hors micro)

**M.** – Je reprends. Donc...vous avez compris ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Relisez la phrase.

**M.** – Alors, dans l'ancien document, il est mentionné, modalité de financement acquis à priori, celles-ci sont susceptibles d'être inscrites en commission, en fonction des demandes et du montant, effectivement disponible. Attention, les montants attribués pour des demandes en 2018, parce que c'est un document qui parle du projet, de 2017, d'accord...qui disait déjà pour des demandes en 2018 ; pour des thèmes qui n'auraient pas été soutenus, effectivement, ce seront déduites de la somme à attribuer pour la campagne 2019. En revanche, les soutènements qui auraient eu lieu en fin 2018, et qui n'avaient pas été présentés, seront éligibles à l'appel 2019. Il en va de même pour l'HDR. Cette partie-là, peut-être que l'erreur se trouvait déjà dans le document 2017.

*(Discussions hors micro)*

**M.** – L'erreur était déjà dans le document de 2017, et celui de 2019 est correct, autant pour moi.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Donc, s'il n'y a pas d'autres questions, on va passer au vote. Qui ne prend pas part au vote ?

**Mme** – Il y a une question.

**M. le Président Eustase JANKY** – Il y a une question ?

**M.** – C'était juste pour savoir quelle est la date limite qu'on donne aux laboratoires pour répondre à cet appel d'offre ? De manière à pouvoir, le plus rapidement possible, offrir aux laboratoires les montants qu'on le (*inaudible*), sur ces documents à (*inaudible*) ?

**M. Jean-Charles DAVID** (responsable administratif) – Je vous avoue qu'on n'a pas encore déterminé de date précise.

**M.** – C'est juste pour qu'on le fasse le plus rapidement possible.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok, s'il n'y a pas d'autre question, on va voter sur ce document.

**VOTE**



Qui ne prend pas part au vote ? (0)

Qui s'abstient ? (0)

Qui vote contre ? (0)

Monsieur AUDEBERT,

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Unanimité.

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien, le point suivant.

*(Discussions hors micro)*

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Est-ce que vous nous entendez ? Car nous n'avons plus de son ici.

**12/ QUESTIONS DIVERSES**

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà, on vous entend. On cherchait l'ordre du jour. Donc, on prend les questions diverses. Monsieur DAVID, on met en place les questions diverses ? D'accord. En question diverse, il y avait une question de Madame LEMOINE, sur la responsabilité d'une équipe de recherche.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Bien, on va passer au point suivant. Monsieur LETIN nous avait parlé de carte multiservice. Est-ce que tu peux reformuler la question ?

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – En fait, je voulais savoir quelle était l'évolution qui était dévolue à la carte multiservice ? Puisqu'on avait déjà, lors de notre précédent CAC dit qu'il y aurait eu d'autres fonctions sur cette carte.

**M. le Président Eustase JANKY** – Pour l'instant, il n'y a pas d'autres fonctions sur la carte, mais je pense que c'est une carte qui est vouée à évoluer, à intégrer d'autres services. Je pense qu'on est resté en l'état par rapport à l'année dernière, sauf si Monsieur SUBITS me dit le contraire. C'est lui qui est un peu responsable.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur SUBITS est, je crois, à la Martinique. Souhaitez-vous que je l'appelle ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, oui, si vous voulez, tout à l'heure.

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Je l'appelle.

**M. le Président Eustase JANKY** – C'est lui qui s'est occupé des cartes multiservices. On va être un peu rassuré.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Alors, la carte quand on l'a faite, on pensait qu'on allait juste modifier des petites choses sur la carte cette année, mais la carte a changé cette année. C'est une nouvelle carte. Et si vous voulez, il y avait un problème sur la diffusion.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Il est en Martinique.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – Voilà. Monsieur SUBITS est là. Monsieur LETIN, est-ce que tu peux reformuler la question ?

**M. Grégory LETIN** (*Commission recherche Pôle Guadeloupe*) – En fait, je demandais quelle était l'évolution qui était dévolue à la carte multiservice ? Je crois qu'on avait prévu dans différents CAC, qu'effectivement, qu'il y aurait des évolutions à venir, et donc, j'aimerais savoir où est-ce que ça en est ?

**M. Vincent SUBITS** (*Administration générale*) – Bonjour à tous. Alors, effectivement, la carte multiservice est en cours de déploiement. Là, nous sommes sur la BU, où nous sommes en train de la développer au niveau de la Bu pour tout ce qui est impression, par exemple, et nous lançons une phase test sur le STAPS pour les examens, c'est-à-dire pour la présence aux examens. Tout simplement, avec cette carte multiservice. Et donc, les services informatiques de l'Université, avec Monsieur GRACIEN, sont en train aussi de voir pour l'accès particulier, par exemple, du bus, l'accès aux salles qui sont fermées, etc. etc.

Pour la carte multiservice, l'horizon de déploiement final, c'est un horizon à trois ans. On a signé un marché sur trois ans, pour tout mettre en place. A savoir, pour manger au CROUS, bien sûr, ça c'est déjà une carte, à savoir, distribution pour la BU, c'est en cours, distribution pour les personnels dans le courant de 2019, et in fine donc, l'accès aux salles et le contrôle pour les étudiants, à des examens aussi.

*(Discussions hors micro)*

**M. le Président Eustase JANKY** – OK. Dernière question à l'ordre du jour en question diverse. Une question de Monsieur GROS. Non, concernant le PIA3.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Monsieur le Président. Juste une demande d'information. J'ai été informé du lancement prochain du deuxième appel à projet des écoles universitaires de recherche dans le cadre du PIA3, et je voulais savoir comment notre établissement qui a été...comment dire...partie prenante lors du premier appel à projet, comment notre établissement va se positionner par rapport à ce deuxième appel à projet ? Et si vous avez des informations sur ce dossier ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Je n'ai pas d'information sur le dossier. Peut-être que tu en as plus. Si tu en as, est-ce que tu peux nous faire profiter de cela.

**M. Justin DANIEL** (*Commission recherche Pôle Martinique*) – Alors, j'ai été informé par notre tutelle, donc, le CNRS, et donc, les universités situées Outre-Mer, vont à nouveau se regrouper à la demande expresse du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour pouvoir optimiser les chances, d'obtenir un financement dans le cadre du PIA3, avec un accompagnement, cette fois-ci, du ministère. Parce que bon, on sait très bien que nous autres, universités ultramarines, nous sommes défavorisées dans cette compétition. Donc, là, il y aura un accompagnement avec des fonds alloués pour ces universités d'outre-Mer. Donc, je n'ai pas de date précise, quant au lancement. Mais il était prévu, que ce soit avant la fin de l'année 2018, l'année civile. Pour le moment, ça n'est pas encore fait, mais l'appel à projets va tomber assez rapidement. Voilà, les informations qui sont à ma disposition, Monsieur le Président.

**M. le Président Eustase JANKY** – Au niveau de l'université, on n'a pas encore les informations sur le PIA3. Quand on aura ces précisions, on va voir notre position mais pour l'instant, rien n'est arrivé au niveau des universités. Concernant le projet que nous avons ensemble avec les autres territoires et départements d'Outre-Mer. Nous sommes en train de réécrire le projet. Il y a les collègues de la Réunion, qui écrivaient ce projet, qui sont revenus pour le réécrire et répondre aux différentes annotations qui avaient été faites par le ministère, et j'espère que nous allons pouvoir faire remonter ce projet-là. Voilà, c'était juste une information. Il n'y avait pas d'autre question à l'ordre du jour. Je crois que c'était la dernière question diverse. Il avait l'étudiant qui avait posé une question aussi. L'étudiant qui avait ...sur les places de parking. C'est bien cela ?

**M. Christophe AUDEBERT** (*DGSA*) – Monsieur AUDAR.

**M. le Président Eustase JANKY** – Qui avait posé la question sur les parkings au niveau de la Martinique. Je pense que le problème des parkings relève du Pôle. Il appartient à la vice-présidente de Pôle de gérer ce problème de parking au niveau de la Martinique. Et si c'est le cas en Guadeloupe, je demanderai pareil au vice-président du Pôle. Concernant les compétences des... Est-ce que vous pouvez reposer la question Monsieur...

**M. AUDAR** – Il s'agit du complément de diplôme.

**M. le Président Eustase JANKY** – Oui, je n'ai pas compris la question. Il faudra reposer la question.

**M. AUDAR** – Est-ce qu'on peut avoir des informations sur le complément de diplôme ? Est-ce qu'on a déjà commencé à travailler dessus ou pas ?

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame JONVILLE.

**Mme JONVILLE** – Je pense que cela dépend vraiment des sections. En tout cas, en STAPS, comme c'est écrit à la délivrance des diplômes, les suppléments de diplômes sont en place déjà, et donc, nécessite un projet des fiches types qui ouvrent des droits spécifiques par rapport à l'activité professionnelle. Donc, je pense que cela dépend énormément des composantes et de leurs spécificités.

**M. le Président Eustase JANKY** – Madame JONVILLE, peut-être que les deux CVFU sont (*inaudible*). Sauf que ce document qui est...ce projet qui est en cours ...Est-ce que Monsieur JEHEL est là ? Madame COLLARD est sortie. Aujourd'hui, en l'état actuel des choses, je ne peux pas vous donner plus d'information. Peut-être que les deux CFVU vont nous dire plus. Monsieur JEHEL n'est plus là ? Si ?

**M. Christophe AUDEBERT** (DGSA) – Monsieur JEHEL est là.

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – Je suis là. Mais c'est un point qu'on avait commencé à aborder en CFVU, mais c'est un point qui n'a pas été consulté. Donc, il faut qu'on le reprenne en CFVU. C'était cela qui était engagé. Il me semble qu'on avait dit cela, Monsieur AUDEBERT.

**M. le Président Eustase JANKY** – Ok. Donc, vous allez reprendre ce point-là, et réfléchir et discuter en CFVU, Monsieur JEHEL, c'est bien cela ?

(Discussions hors micro)

**M. Louis JEHEL** (*Commission formation et vie universitaire Pôle Martinique*) – On va le reprendre en CFVU, et on va revenir vers le CAC si cela nécessite une intervention du CAC pour la prochaine séance.

**M. le Président Eustase JANKY** – D'accord. Donc, je pense que c'est la même chose pour la Guadeloupe. Parce que je n'ai pas plus d'information pour la Guadeloupe. Voilà, s'il n'y a pas d'autre question, on arrive à la fin de cette réunion. Je vous remercie et je vous souhaite, un bon appétit. Merci beaucoup.

(Fin de séance : 11h41)